

**SOCIAL :**

# Mise en place des conditions d'une modernisation du système de sécurité sociale au Cameroun

**Dossier : L'Etat, les Entreprises  
et le VIH/SIDA : esquisse de bilan**



Interview du Ministre de la Santé Publique

**M. André  
MAMA FOU DA**

“Le taux de prévalence du VIH est préoccupant”

**Au service  
des entreprises et des hommes  
depuis 1953**

**chanas** **assura**

***Le Risque maîtrisé, l'Avenir assuré***

**Bureau Direct**  
Douala B.P. 109  
Tél : 33 42 14 74 Fax : 33 42 99 60  
E-mail : chanas@iccnnet2000.com

**Bureau Direct**  
Nkongsamba B.P. 35  
Tél : 33 49 14 96 Fax : 33 49 14 96

**Bureau Direct**  
Bafoussam B.P. 1039  
Tél : 33 44 61 87 Fax : 33 44 61 87

**Agent Général Veillé  
Assurances**  
Yaoundé B.P. 253  
Tél : 22 22 45 00 Fax : 22 22 51 22

**Agent Général Pech Assurances**  
B.P. 5927 Douala  
Tél : 33 42 39 62 Fax : 33 42 39 94

**Guinée Equatoriale (Filiale)**  
B.P. : 2044 Malabo  
Tél : 00 240 09 85 68  
E-mail : chanas@intnet.gq

**S.A. au Capital de 2.300.000.000 FCFA R.C n° 1799  
Entreprise régie par le Code des Assurances**



## De la nécessité d'opérer des réformes courageuses et urgentes

### S | O | M | M | A | I | R | E

#### Editorial :

De la nécessité d'opérer des réformes courageuses et urgentes.

Page 1

#### Dossier :

L'Etat, les entreprises et le VIH/SIDA : Esquisse de bilan.

Pages 2-4

**Interview** : M. André MAMA FOU DA, Ministre de la Santé Publique.

Pages 5-6

#### Social :

La mise en place des conditions d'une modernisation du système de sécurité sociale au Cameroun

Pages 9-12

#### Assurances :

Bientôt le pool TPV.

Page 13-14

#### Vie des entreprises :

FIMEX International : Soutenir le développement agricole.

Pages 14-15

#### Justice :

Comprendre le processus arbitral

Page 18

#### Tribune :

Réaction de M. le Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire

Page 19

#### Conjoncture économique :

Des signes de reprise de l'économie mondiale.

Pages 20-23

#### Le GICAM en marche

Page 24



■ **Olivier BEHLE**  
Président du GICAM

**C** Comment parvenir finalement à doter le Cameroun d'un environnement des affaires à la hauteur de ses objectifs de croissance économique et des enjeux de son développement ? Cette question a davantage retrouvé de sa pertinence depuis que le Rapport *«Doing Business»* (2010) de la Banque mondiale sur la pratique des affaires a été rendu public au début du mois de septembre et dans lequel notre pays est classé à la 171<sup>ème</sup> place sur 183 pays, soit un recul de 4 positions par rapport à l'année précédente. En réalité, le Cameroun n'a véritablement pas opéré de réformes susceptibles d'améliorer l'environnement des affaires au cours des cinq dernières années et a par conséquent reculé de manière récurrente, puisque le pays était classé 147<sup>ème</sup> en 2005, 152<sup>ème</sup> en 2006, 154<sup>ème</sup> en 2007 et 2008 et 167<sup>ème</sup> en 2009.

A l'image des précédentes éditions de cette enquête, les indicateurs qui sont repris dans le rapport Doing Business de cette année montrent que le Cameroun a notamment régressé au niveau de l'octroi de permis de construire, de l'embauche des travailleurs, de l'obtention des prêts et de la protection des investisseurs, entre

autres.

Malgré de légères réformes au niveau de la création d'entreprise, du paiement des taxes et impôts et du commerce transfrontalier, il est surprenant de constater que contrairement à bon nombre de pays, le Cameroun n'a pas su profiter de la période de crise financière et économique en cours pour opérer des réformes de grande envergure, notamment sur le plan de la protection des investisseurs.

Des facteurs économiques, sociaux et politiques continuent en effet d'influencer négativement la décision d'investir dans notre pays. En revisitant par exemple les résultats d'une enquête conjointement réalisée il y a peu par le GICAM et les partenaires au développement que sont la GTZ et la SNV (coopérations allemande et néerlandaise), la pression fiscale, le manque de financement, la corruption et le manque d'infrastructures sont, entre autres, les facteurs qui découragent les investisseurs potentiels.

Pour sortir de cet immobilisme et œuvrer dans la recherche de solutions appropriées, ayons par exemple à cœur d'adopter des réformes courageuses et constantes, de cibler les indicateurs les plus pertinents et les plus urgents, et de prendre des mesures pour les rendre concrètes. Il pourrait notamment s'agir et ceci en toute priorité :

De partager équitablement la responsabilité avec les pouvoirs publics en approfondissant les termes de notre partenariat.

A cet effet, nous appelons de tous nos vœux un cadre de travail basé sur l'engagement, la responsabilité et la sanction des défaillances.

Une programmation trimestrielle des objectifs, des actions, des moyens, avec une alternance des responsabilités dans la co-présidence de réunion tenues au plus haut niveau.

Cela pourrait permettre la sortie de la torpeur actuelle et l'impulsion du mouvement qui serait salutaire à notre environnement ■

# L'Etat, les entreprises et le VIH/SIDA : esquisse de bilan

◦ **Dr DINA NFOON PRISO Jeanne**  
Secrétaire Permanent CCA - Sida

◦ **Mathieu ASSIENE**  
Attaché de Presse - GICAM



**S**ur les 543 294 personnes vivant avec le VIH (PVVIH) que comptait le Cameroun en 2008, 59 960 PVVIH seulement bénéficiaient de la gratuité du traitement par antirétroviraux (ARV) survenue en 2007. Le financement des médicaments et des produits connexes était conjointement assuré par l'Etat, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et la Fondation Bill Clinton. Or,

*selon des sources dignes de foi, les subventions de ces deux partenaires devraient arriver à terme respectivement en 2009 et 2010, alors que le nombre de patients à mettre sous ARV est sans cesse croissant (74 710 en 2009 et plus du double à l'horizon 2014). Si de nouvelles subventions ne sont pas obtenues auprès des bailleurs de fonds afin de préserver la gratuité des ARV, l'Etat pourra-t-il, seul, supporter le financement des médicaments ? Quel rôle le secteur privé national, confronté aux difficultés causées par la crise économique mondiale, peut-il être appelé à jouer pour contribuer efficacement à la prise en charge des malades ? Ce sont autant de questions qui fondent la problématique autour du VIH/SIDA aujourd'hui au Cameroun et à laquelle le Bulletin du GICAM consacre le présent dossier.*

## • L'engagement des entreprises dans la lutte contre le VIH/Sida

Au Cameroun, selon les résultats d'une enquête menée en 2004, le taux de séroprévalence était estimé à 5,5% dans la population âgée de 15 à 45 ans, soit 4,9% en zone urbaine et 3% en zone rurale. L'infection à VIH/SIDA constituait alors un véritable problème de santé publique et représentait une cause importante de mortalité et une menace pour les entreprises.

Ces constats soulevèrent des inquiétudes, l'épidémie ayant progressé dans la couche de la population la plus vulnérable (les femmes et les jeunes). Le taux de prévalence se situait à 6,8% pour les femmes alors qu'il était de 4,1% chez les hommes. De plus, la tranche d'âge (15 à 45 ans) la plus atteinte était celle des travailleurs.

Dans le monde des affaires, le Sida frappait de plein fouet le capital le plus précieux de l'entreprise : les ressources humaines et, hormis les décès, l'on déplorait une augmentation des

dépenses de santé et l'absentéisme du personnel.

Alerté par les données relatives au VIH/SIDA sur la santé des travailleurs, celles de leurs familles et sur la rentabilité des entreprises camerounaises, le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) adopta, dès novembre 2000, un plan d'action dont le principal objectif était d'amener les employeurs camerounais à mettre au sein de leurs structures des politiques sur le SIDA.

La stratégie du GICAM était structurée autour de trois principaux événements :

- « La croisade des patrons contre le SIDA » : Séminaire - atelier BIT/GICAM organisé le 06 décembre 2000, avec pour principal objectif la mise en œuvre du plan d'action du GICAM et la sensibilisation des employeurs, travailleurs, décideurs publics et privés.

- « Entreprises/SIDA : la guerre totale » : Séminaire-atelier organisé par le GICAM, avec l'appui du BIT, du Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS) et ONUSIDA, le 24 avril 2003, il était destiné à l'évaluation du plan d'action du GICAM et à la sensibilisation accrue des principaux acteurs des entreprises.

- « Les grandes entreprises s'allient aux PME/PMI » : Séminaire-atelier organisé par le GICAM, avec l'appui du BIT, du CNLS et ONUSIDA, le 02 Juillet 2004, il était axé sur l'évaluation des plans d'action SIDA en entreprise à travers l'ouverture d'un nouveau front de combat, notamment celui des PME/PMI.

Par la suite, certaines grandes entreprises mirent sur pied des programmes internes de lutte contre le VIH/SIDA. D'autres sont allées jusqu'au traitement des travailleurs infectés par le virus. Ce fut le cas d'ALUCAM, de la SONARA, de CAMRAIL, de CHOCCOCAM, des Brasseries du Cameroun, de SOSUCAM, de CDC et de TOTAL Cameroun.

Cependant, pour que les réponses des entreprises soient efficaces, des accords de partenariat furent signés avec le CNLS dès 2001, afin que ce dernier

accompagne et soutienne les entreprises dans leurs programmes internes. Au total, une soixantaine d'employeurs signèrent ces accords de partenariat entre 2001 et 2005. Des financements d'un montant global de 577 millions de FCFA furent octroyés pour accompagner la mise en œuvre des plans d'action au sein des entreprises entre 2001 et 2005.

Toutefois, l'évaluation des programmes en 2005 révéla des insuffisances. L'implication des entreprises dans la lutte n'apporta pas les résultats escomptés. L'implication des PME/PMI par les grandes entreprises tarda à suivre. Par ailleurs, non seulement un bon nombre de bénéficiaires ne furent pas ciblés, mais la mise en œuvre des plans d'action dans la majorité des cas ne fut pas non plus un processus continu et global qui aurait couvert à la fois la prévention et la prise en charge thérapeutique.

En 2005, l'idée des plateformes et des coalitions apparut comme une stratégie innovante et plus efficace au niveau international pour améliorer les capacités de mobilisation des ressources. Le renforcement des partenariats public-privé se construisit autour des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la lutte contre les trois pandémies que sont le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Le secteur privé fut alors considéré comme un acteur principal du coinvestissement pour améliorer les réponses contre ces pandémies.

### La création de la CCA/SIDA

De tous ces constats, la nécessité de créer une organisation autonome du monde des affaires, interface entre les différents acteurs nationaux et internationaux, s'imposa. Son objectif prioritaire serait de renforcer les capacités du secteur privé à une prise en charge globale de l'épidémie de VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose.

La Coalition de la communauté des affaires contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (CCA/SIDA), lancée le 27 mars 2006, se proposait, entre autres, de mettre en œuvre le programme commun 2006-2009 de lutte contre le VIH/SIDA des cinq organisations patronales (GICAM, Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, Syndustriam, Groupement des femmes d'affaires du Cameroun et la Fédération nationale des associations de PME) et 100 PME/PMI en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux de

la lutte contre le Sida.

Les missions assignées à la Coalition étaient, entre autres, d'améliorer l'environnement en luttant contre la stigmatisation et la discrimination, de s'inscrire dans la stratégie nationale de lutte contre le VIH/SIDA, d'améliorer le partenariat public-privé pour accélérer et amplifier la réponse nationale, de passer à une échelle supérieure sur le plan de la réduction de la propagation et de l'impact du VIH/SIDA au sein des entreprises vulnérables et d'atténuer la souffrance des personnes infectées et affectées.

Le développement du partenariat public-privé est donc un axe stratégique prioritaire. Il offre un cadre dans lequel les acteurs du secteur privé s'inscrivent pour apporter une réponse et une contribution effectives dans la fourniture des services appropriés aux personnes infectées par le virus.

Aussi, l'action de la Coalition est-elle inscrite dans une démarche globale qui tente de réduire les goulots d'étranglement à l'avancée des programmes, de résoudre les problèmes - tant au niveau des regroupements professionnels qu'au niveau des entreprises - par le développement des partenariats et le renforcement des stratégies de concertation permanente avec les parties prenantes et la mise en œuvre des interventions adaptées.

En 2008, le taux de séroprévalence a tourné autour de 5%. La tranche d'âge la plus touchée était cependant celle de 30 à 34 ans et le nombre de personnes vivants avec le VIH était de 543 294 pendant que l'on déplorait 34 000 décès dus au Sida - contre 46 000 en 2006. Environ 153 185 personnes - dont 8 232 enfants - étaient éligibles au traitement par les antirétroviraux et seulement environ 74 710 sont sous traitement en 2009. La mise en route des traitements est venue changer la donne et a redonné espoir aux patients et aux familles, tout en diminuant l'absentéisme dans les entreprises.

Dans la nouvelle dynamique de mise en œuvre de l'accès universel au traitement et à la prévention, le secteur privé camerounais offre des expériences porteuses d'espoir mais timides dont les exemples les plus significatifs sont, entre autres :

- La création d'une unité de prise en charge des malades du SIDA et la dispensation des ARV étendue aux communautés par ALUCAM ;
- L'expérience du "train sans VIH" de CAMRAIL, avec les campagnes de dépistage gratuit ;

- Le lancement des "Semaines santé" par Total Cameroun, qui impliquent ses sous-traitants ;

- Les campagnes promotionnelles de dépistage volontaire d'AES et SOCA-PALM ;

- Les campagnes de sensibilisation de CHOCOCAM et SIC CACAOS ;

- Le programme "Main streaming" du Groupement forestier ;

- Le projet "USDOL" du BIT

- Le programme de CCA/SIDA auprès des PME/PMI qui a conduit à la mise en place des plans d'action dans ces entreprises et aux interventions adaptées : les campagnes de dépistage, l'initiation à la mutualisation et le lancement en novembre 2008 d'une mutuelle de santé des personnels de ces entreprises.

Par cet exemple, CCA/SIDA a fourni la preuve et les éléments de faisabilité de l'approche des PME/PMI dans le secteur des affaires dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA.

Cependant, la stratégie de fédérer les efforts consentis en vue d'atteindre un grand nombre de bénéficiaires et de créer des conditions d'une prise en charge globale et durable de l'épidémie du VIH/SIDA n'a pas donné les résultats escomptés, ceci pour plusieurs raisons :

- les divisions et l'émiettement des forces du secteur privé au Cameroun, qui n'ont par conséquent pas jeté les bases d'une réponse pérenne et solidaire face à l'épidémie du VIH pour un grand nombre d'entreprises. En particulier, l'appui des grandes entreprises a fait défaut au projet pour appuyer les sous-traitants bénéficiaires du programme ;

- le fonctionnement du Country Coordinating Mechanism (CCM) reste insuffisant. Sa réforme a été réalisée mais la mise en œuvre des recommandations est lente ;

- le processus de mobilisation des employeurs est long et difficile en l'absence de mesures incitatives telles que l'abattement fiscal. La tendance des entreprises est au repli et à la recherche des mesures de survie dans ce contexte de crise financière ;

- l'environnement des PME/PMI rend difficile la mise en œuvre de certaines interventions. Les soins des maladies in situ ne sont pas possibles en l'absence d'infrastructures médicales.

- les partenariats publics-privés ne sont pas mis en place, compte tenu des potentialités du secteur privé à contribuer à l'accès universel des populations à la prévention et aux traitements des maladies.

## L'urgence d'un partenariat public-privé efficace

On peut donc s'accorder sur le fait que malgré l'engagement des partenaires internationaux et la disponibilité des ressources, l'Etat et les entreprises impliquées dans la lutte n'ont pas créé un partenariat efficace dans notre pays pour la lutte contre ces pandémies.

Beaucoup reste donc à faire pour parvenir à une mobilisation suffisante du secteur privé en vue de l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie nationale au profit des travailleurs et de leurs ayants-droit.

D'un autre côté, l'urgence créée par le déficit des financements de la politique de l'accès universel aux traitements soulève des questions controversées sur la

gestion des ressources reçues, la gouvernance, le partage des responsabilités et la continuité des programmes actuels.

En outre, la réponse à l'épidémie dans l'avenir doit correspondre à l'ampleur des défis : le nombre de personnes à mettre sous ARV augmente et la pénurie des ressources humaines qualifiées du secteur santé reste une contrainte majeure. Tout aussi nécessaires sont les plateaux techniques appropriés, l'approvisionnement et la gestion des intrants, l'intégration des autres programmes - en particulier ceux liés à la réduction de la pauvreté - et une bonne gestion de la question de la vulnérabilité des jeunes et des femmes, etc.

Si cette réponse interpelle la communauté nationale, il faudrait que le dialogue entre les acteurs nationaux s'ins-

taure dans les conditions de transparence, de respect mutuel et de mise en place des processus modernes de gestion.

L'enjeu est de taille : il s'agit de sauver des vies, de protéger le secteur privé créateur de richesses et de développement, mais aussi d'accompagner l'Etat dans ses missions régaliennes de protection sociale, de justice et de paix.

L'arrêt des traitements ARV pour 75 000 personnes risque d'être une catastrophe nationale dont les conséquences sociales et économiques n'épargneraient ni l'Etat, ni les entreprises, ni les communautés et créerait une situation de révolte sans précédent.



La Coalition de la Communauté des Affaires contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme a démarré ses activités le 27 mars 2006. La Coalition est une organisation autonome du monde des affaires, qui est l'interface entre les différents

acteurs nationaux et internationaux.

Ses membres fondateurs sont le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM), la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun (CCIMA), le Syndicat des Industriels du Cameroun (Syndustricam), la Fédération Nationale des Associations des Petites et Moyennes Entreprises (FENAP), le Groupement des femmes d'Affaires du Cameroun (GFAC).

Sa mission est de doter le monde des affaires d'un instrument de lutte efficace afin de palier aux insuffisances des actions menées jusque-là. Elle contribue à la prise en charge globale et intégrée de l'épidémie de VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose dans les entreprises, afin d'en diminuer l'impact et d'améliorer le soutien aux malades.

### Objectifs globaux

- Améliorer la réponse du secteur privé et l'inscrire dans la durée ;
- Renforcer les capacités des PME/PMI à faire face à l'épidémie du VIH/SIDA ;
- Réduire la propagation du VIH/SIDA parmi les populations cibles ;
- Réduire les taux de mortalité et de morbidité liés au VIH/SIDA, à la tuberculose, au paludisme ainsi que leur impact sur les affaires ;
- Explorer les stratégies pilotes de faisabilité d'une PEC globale et précoce des soins de santé des travailleurs face au VIH/SIDA, au paludisme, à la tuberculose dans un pays aux ressources limitées à travers des partenariats et

des cofinancements.

- Objectifs spécifiques
- Mettre en place les structures opérationnelles et améliorer l'accès des entreprises aux informations sur le VIH/SIDA.
- Conduire un plaidoyer auprès de 100 employeurs des PME/PMI sur l'impact de l'épidémie du VIH/SIDA dans les affaires, assurer un soutien et un suivi pour la formulation des plans d'action et accompagner la mise en œuvre.

### Au secteur privé

- Prise en charge globale de l'épidémie ;
- Création de partenariats ;
- Mise en réseau des fournisseurs ;
- Création des banques de données ;
- Création du centre de documentation ;
- Diffusion des informations ;
- Organisation d'événements promotionnels ;
- Mobilisation des financements.

### Une adaptation de l'offre des services aux PME/PMI

- Analyse des besoins
- Mise en place des plans d'action
- Accompagnement de la mise en œuvre
- Formation des acteurs
- Facilitation de la prise en charge des malades
- Recherche des financements
- Organisation des forums d'échange
- Suivi et évaluation

### Les bénéficiaires

- Les travailleurs des entreprises notamment ceux des PME/PMI et des organisations membres de la Coalition ainsi que leurs ayants-droits

### Les lieux des interventions

- Les activités se déroulent dans un premier temps à Douala, notamment :
  - dans les entreprises et les organisations concernées ;
  - dans les locaux de la Coalition ;
  - dans les sites spécialisés pour événements spéciaux (Salles de conférence...) et puis progressivement à travers tout le pays.

# Monsieur André MAMA FOU DA, Ministre de la Santé Publique

**« Le secteur privé contribue à 3,8 % des dépenses totales pour la lutte contre le VIH et Sida au Cameroun. »**



Monsieur André MAMA FOU DA,  
Ministre de la Santé Publique

## **Quelle est la situation de la lutte contre le VIH/SIDA au Cameroun et peut-on dire que la pandémie régresse ?**

Le taux de prévalence du VIH a connu au Cameroun une croissance très préoccupante. C'est le constat dans tous les pays en voie de développement, surtout dans les pays au Sud du Sahara. Une épidémie comme celle liée au VIH doit d'abord être stabilisée pendant quelques années avant de voir le taux de prévalence baisser de façon significative. L'épidémie est à cette phase de stabilisation. La dernière Enquête Démographique et de Santé réalisée en 2004 a révélé une prévalence de 5,4% dans la population de 15 à 49 ans. Suivant les dernières estimations de l'ONUSIDA, la prévalence est de 5,1%

et en valeur relative, cela donne à peu près 543 000 personnes vivant avec le VIH au Cameroun. Une autre enquête Démographique et de Santé qui sera bientôt réalisée nous permettra de savoir où nous en sommes.

Des efforts louables sont consentis pour stabiliser la pandémie. Ces efforts ne porteront des fruits qu'à condition que tout Camerounais prenne conscience de la gravité de la situation et adopte individuellement un comportement responsable vis-à-vis de cette pandémie.

## **Votre département ministériel a-t-il jamais évalué l'impact de l'épidémie sur l'économie nationale ?**

Le Ministère de la Santé Publique n'a pas encore fait une évaluation exhaus-

sive et chiffrée de l'impact du VIH et Sida sur l'économie nationale.

Nous pouvons cependant vous dire que l'infection à VIH constitue un véritable problème de santé publique au Cameroun et un frein pour le développement. L'estimation des coûts nécessaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour la période 2008-2015 du secteur santé au Cameroun se chiffre à 7 milliards 379 millions de dollars US. Le poids de la lutte contre le sida représente 24% de ces besoins.

Il existe deux grands effets économiques du SIDA qui sont la réduction de la main-d'oeuvre et l'augmentation des coûts directs et indirects. La perte des jeunes adultes dans leurs années les plus productives affecte le rendement économique général. Les coûts directs augmentent suite aux dépenses pour les soins médicaux, les médicaments et les dépenses pour les funérailles. Les coûts indirects aussi grimpent : soins et soutien aux orphelins, manque à gagner à cause de la maladie et frais liés au recrutement et à la formation de nouveaux employés remplaçant ceux tombés malades. Ces effets sont ressentis d'abord aux niveaux des individus et de la famille et ensuite s'étendent aux entreprises et commerces, afin de gagner la macro-économie.

## **La mise en place de l'accès universel au traitement des malades du VIH a-t-elle abouti à des résultats significatifs ?**

Dans notre combat contre le Sida, nous ne visons pas uniquement un accès universel au traitement, mais un accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien. Ceci est conforme aux directives internationales en matière de lutte contre le Sida.

Concernant le volet traitement, 136 structures de prise en Charge des

Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) sont actuellement fonctionnelles dans les 10 régions. La file active des patients sous ARV est passée de 17 156 en 2005 à 65 200 en juin 2009 (soit 39,74% de personnes éligibles), ceci grâce à une politique de gratuité totale des ARV et des médicaments contre les infections opportunistes depuis 2007, la subvention des bilans biologiques et la décentralisation des structures de prise en charge.

Des efforts importants sont encore nécessaires pour augmenter cette couverture en traitement antirétroviral. C'est l'occasion ici d'interpeller ceux qui, pour une raison ou une autre, ne se sont pas encore fait dépister, à le faire afin de bénéficier en cas de séropositivité, d'une prise en charge adéquate. Aujourd'hui on vit avec le Sida comme le diabète et l'hypertension. Alors ne mourrons plus par négligence.

***Quelle est, à votre avis, la valeur ajoutée du secteur privé dans ces résultats ?***

La lutte contre le Sida est multisectorielle au Cameroun et partout ailleurs. Cela revient à dire que tous les secteurs de la vie nationale sont impliqués dans cette noble cause. La contribution du secteur privé n'est pas à négliger.

Actuellement, certaines structures de santé d'Entreprises ont été érigées en centre de traitements (UPEC) notamment : CDC, HEVECAM, ALUCAM et PHP. Les formations sanitaires du secteur privé assurent actuellement 27% de l'offre en prise en charge. Le secteur privé supporte les frais de fonctionnement de ces structures et le personnel qui y travaille.

***Si l'arrêt annoncé des financements internationaux favorisant la gratuité des ARV se confirmait, comment l'Etat compte-t-il s'y prendre pour trouver des solutions alternatives ?***

Je tiens à rappeler avec force que la gratuité des ARV au Cameroun pour tout malade du Sida qui est dans le besoin, a été décidée sur hautes instructions du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA qui a fait de cette lutte l'une de ses priorités. Vous parlez de «l'arrêt

annoncé des financements internationaux». C'est vous qui me l'apprenez. En matière d'acquisition d'ARV, il y a trois principales sources de financement (i) le budget de l'Etat (ii) le Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme et, (iii) la Fondation Clinton qui finance l'achat des ARV pédiatriques et de deuxième ligne. Certes le Round 3 du Fonds Mondial qui nous permet d'acheter actuellement les ARV de première ligne arrive à expiration en décembre 2009. Après cette date, il existe la continuation des Services qui est un mécanisme du Fonds Mondial qui permet d'assurer la continuité des approvisionnements en ARV.

Le Gouvernement va continuer à explorer d'autres sources (internes et externes) de financement, pour combler les gaps financiers qui pourraient se créer suite à l'augmentation exponentielle de la file active des PVVIH sous traitement. D'ores et déjà, nous réaffirmons qu'il n'y a pas de rupture de stocks d'ARV au Cameroun.

***Dans quelle mesure le partenariat public-privé peut-il efficacement contribuer à l'amélioration de la réponse nationale ?***

Je dois d'abord remercier le secteur privé d'avoir massivement répondu à mon invitation lors de l'atelier de concertation que j'ai personnellement présidé à Douala les 16 et 17 juillet 2009. Au cours de cet atelier, nous avons effectivement lancé les bases d'un partenariat public-privé pour la lutte contre la maladie en général et le Sida en particulier. Dans ce partenariat je souhaite que le Secteur privé se tienne aux côtés du Gouvernement pour mener ensemble cette bataille.

Par exemple, le défi majeur actuel en matière de lutte contre le Sida est de continuer à assurer la gratuité des antirétroviraux (ARV), et des médicaments contre les infections opportunistes aux PVVIH éligibles aux traitements.

Malgré les efforts du Gouvernement, l'Etat ne peut pas seul assurer la pérennité de la gratuité. C'est l'occasion ici d'interpeller le secteur privé de se joindre au Gouvernement dans le cadre du partenariat-public privé pour financer l'achat des ARV.

***Quelle est la contribution des partenaires au co-investissement et les responsabilités des parties ?***

De nombreux partenaires nationaux et internationaux appuient l'action gouvernementale de lutte contre le VIH et Sida. Ces partenaires apportent des appuis financiers, techniques, logistiques, etc.

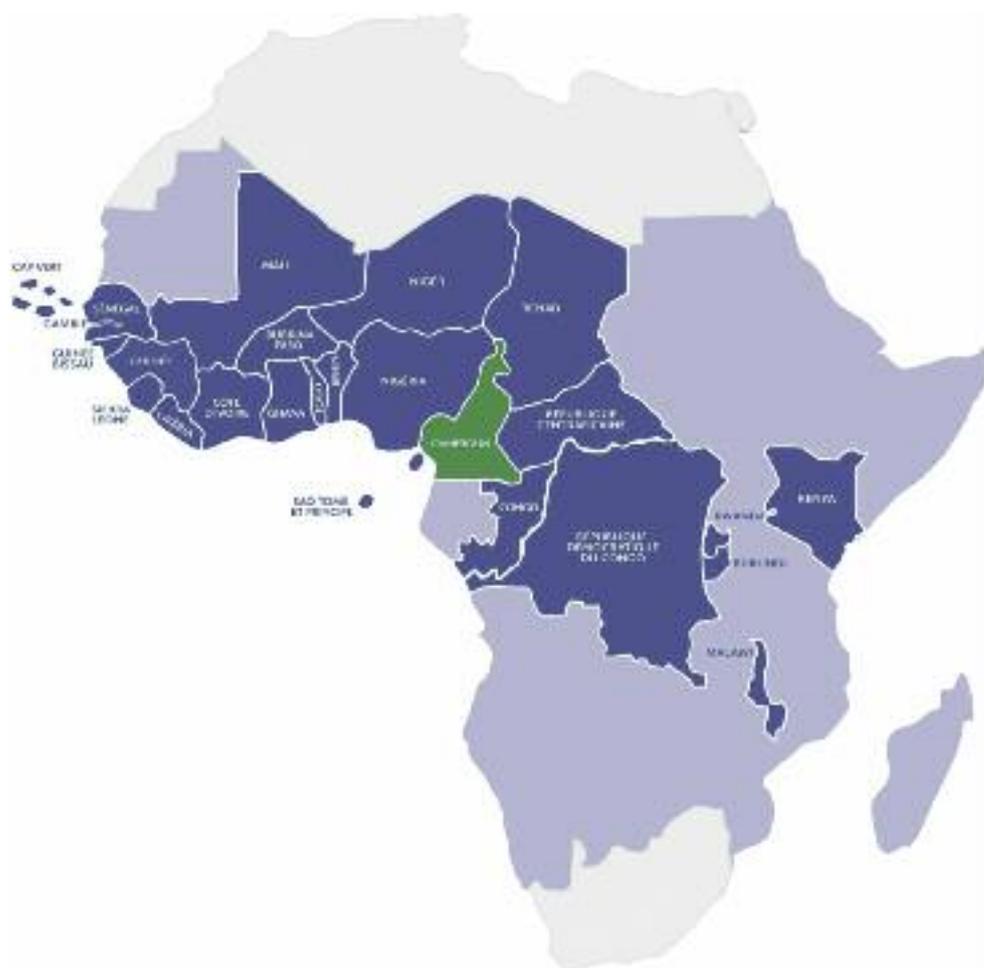
Il n'existe pas un mécanisme de co-investissement ou co-financement pour la lutte contre le Sida entre le Gouvernement et le secteur privé comme c'est le cas avec certains partenaires internationaux.

L'analyse des dépenses pour l'année 2007 selon l'étude NASA 2008, montre que le secteur privé contribue à 3,8 % des dépenses totales pour la lutte contre le VIH et Sida au Cameroun.

Je souhaite que nos partenaires nationaux contribuent un peu plus et que nous mettions en place un cadre de co-investissement ou co-financement avec le secteur privé pour une meilleure visibilité des efforts des uns et des autres. C'est aussi le sens de l'atelier de Douala.

***Peut-on espérer une implication plus grande des pouvoirs publics en termes de prévision des besoins financiers et en matière de délivrance des produits connexes dans le cadre de la nécessaire diminution de la dépendance du Cameroun ?***

Les pouvoirs publics ont toujours fait des prévisions des besoins financiers que ce soit dans le cadre du plan Stratégique National de Lutte contre le Sida que lors de l'élaboration des budgets annuels alloués à la lutte contre le Sida. Mais comme vous le savez, il y a parfois une différence entre les prévisions et les budgets effectivement mobilisés. Nous pouvons parfois nous retrouver dans des situations de déficit financier parce que nous n'avons pas pu mobiliser tous les fonds (internes et externes) que nous avions prévus dans le budget. C'est peut-être ici le lieu d'interpeller le secteur Privé à s'investir dans la mobilisation des ressources pour l'achat des ARV afin de diminuer la dépendance du Cameroun vis-à-vis de l'extérieur. ■



## PLUS DE 25 PAYS ET TOUJOURS EN PLEINE EXPANSION...

### Réseau Ecobank Cameroun

**Siège : 582, Boulevard de la Liberté - Akwa - B.P. 582 - Douala**

**Tél. : (237) 33 43 82 51-52 - Fax : (237) 33 43 86 09**

**E-mail: [ecobankcm@ecobank.com](mailto:ecobankcm@ecobank.com)**

#### **Douala - Bonanjo**

578, rue Tobie Kouoh - Douala  
Tél. : 33 42 15 70 / Fax : 33 42 15 19

#### **Douala - Bonamoussadi**

Rond point Bonamoussadi - Douala  
Tél. : 33 47 28 34/37 / Fax : 33 47 28 34

#### **Douala - Cité des Palmiers**

Marché de la Cité des Palmiers - Douala  
Tél. : 33 37 76 84/90 / Fax : 33 37 76 88

#### **Douala - Congo**

Ancien troisième - Douala  
Tél. : 33 43 99 57 / Fax : 33 43 99 46

#### **Douala - Bépanda**

Carrefour boulangerie de la paix - Douala  
Tél. : 96 45 66 73 / Fax : 33 40 87 79

#### **Douala - Ndokoti**

Avenue de Japoma - Douala  
Tél. : 33 41 14 06 / Fax : 22 05 36 22

#### **Douala - St Michel**

Boulevard des Nations Unies - Douala  
Tél. : 33 37 73 10

#### **Douala - Mboppi**

Avenue de l'Unité - Douala  
Tél. : 33 43 13 83/93 / Fax : 33 43 13 68

#### **Douala - Rotonde**

Hippodrome Blvd de la Liberté - Douala  
Tél. : 33 42 47 81 / Fax : 33 42 34 61

#### **Yaoundé - Hippodrome**

Avenue Charles de Gaulle - Yaoundé  
Tél. : 22 22 52 58 / Fax : 22 23 83 94

#### **Yaoundé - Biyem Assi**

Rond point Express - Yaoundé  
Tél. : 22 31 60 36 / Fax : 22 05 36 24

#### **Yaoundé - Mfoundi**

Avenue Mgr Vogt - Yaoundé  
Tél. : 22 22 43 71 / Fax : 22 05 36 26

#### **Yaoundé - Tsinga**

Avenue du 27 Août - Yaoundé  
Tél. : 22 20 24 57

#### **Bafoussam**

Carrefour BIAO - Bafoussam  
Tél. : 33 44 30 30/35 / Fax : 33 44 20 30

#### **Ngaoundéré**

Centre Commercial - Ngaoundéré  
Tél. : 22 25 25 25 / Fax : 22 25 27 57

#### **Maroua**

Fouangué 1 - Maroua  
Tél. : 22 29 13 26/76 / Fax : 22 29 14 42

#### **Garoua**

Avenue du marché - Garoua  
Tél. : 22 27 15 68/47 / Fax : 22 27 15 57

#### **Limbé**

Sappa Road - Down Beach - Limbé  
Tél. : 33 33 36 70/ 71/75 - Fax : 33 33 36 86

#### **Kumba**

Commonwealth Street - Kumba  
Tél. : 33 35 40 58/ 33 35 43 68

#### **Bamenda**

Commercial Avenue - Bamenda  
Tél. : 33 36 12 26 / 33 36 22 58

**ECOBANK... La Banque Panafricaine**

[www.ecobank.com](http://www.ecobank.com)



# TÔLES ET ACIERS DU CAMEROUN

- FABRICATION DES TÔLES POUR TOITURE ET BARDAGE
- FABRICATION DES BUSES MÉTALLIQUES



## spécifications Techniques

### Fiche technique

|               |                         |                      |               |
|---------------|-------------------------|----------------------|---------------|
| Longueur      | : 1 à 8 m               | Longueur de la Tuile | : 350 mm      |
| Largeur utile | : 1,12 m                | Pente minimale       | : 40%         |
| Épaisseur     | : 50/100                | Distance des voliges | : 350 mm      |
| Poids         | : 5 kg / m <sup>2</sup> | certificat qualité   | : ATG 98/2233 |

CERTIFICAT QUALITÉ



Accord Technique JORIS IDE / T.A.C

### TÔLES TUILES

#### Profil tête tuile



Largeur utile : 0,80



### TÔLES ALUZINC BACS

#### Profil tête bac



Largeur utile : 1 m



### TÔLES PRELAQUÉES BACS

#### Profil tête bac prélaquée



Disponible en 2 et 3 m

Largeur utile : 0,76 m

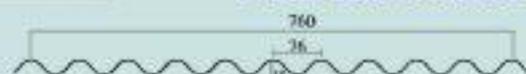
### Avantages :

- Ne rouille pas
- Ne brûle pas
- N'absorbe pas la chaleur
- Ne se déchire pas



### TÔLES ALUZINC ONDULÉES

#### Profil tête ondulée



Largeur utile : 1 m

### TÔLES PRELAQUÉES ONDULÉES



BUSES MÉTALLIQUES PANNE Z

#### GAMME DE COULEUR



**Douala**  
Douala (Zone Portuaire) B.P. 15197 Douala  
Tél. : (237) 33 41 02 16 / 33 41 02 17 / 33 41 02 18  
Fax : (237) 33 41 02 19

**Bafoussam**      **Yaoundé**  
Bafoussam      Yaoundé  
Tél. : (237) 33 44 15 75      Tél. : (237) 22 22 50 23 - Fax : 22 22 50 22

**Bamenda**      **Site : www.tacsaerl.com**  
Tél. / Fax : (237) 33 38 34 41      e-mail : tac@iccnor2000.com

# La mise en place des conditions d'une modernisation du système de sécurité sociale au Cameroun

◦ Henri EWELE

CHANAS ASSURANCES

**L**e système de protection sociale, fortement malmené, notamment par la crise des années 80/90, n'arrivait plus à remplir convenablement ses missions. D'où la volonté de l'Etat de le réformer à travers la mise sur pied, en avril 1998, du Comité de Pilotage pour la Réhabilitation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et de la Réforme de la Sécurité Sociale. Ce Comité a lancé des études appelées à éclairer la Puissance Publique sur la situation du système, les fondements et les orientations d'une réforme.

Douze études ont été commandées au début des années 2000 pour analyser le système en vigueur, en vue d'en ressortir les insuffisances et les faiblesses et proposer des solutions. Elles devaient également permettre de proposer une nouvelle architecture autorisant d'intégrer l'assurance maladie dans le nouveau système d'une part, et de l'étendre au secteur informel actuellement exclu d'autre part, tout en précisant le rôle et la place de l'Etat dans ce nouveau système.

Près de dix ans plus tard, le Gouvernement a créé un Comité de Réflexion sur la Modernisation de la Sécurité Sociale, avec pour objectif de lui proposer, sur la base des résultats actualisés des études rappelées ci-dessus, une approche de modernisation et d'extension de notre protection sociale, avec les instruments juridiques et institutionnels permettant de la mettre en œuvre.

Les travaux du Comité de Réflexion encore appelé « Comité NKILI » ont tour à tour porté sur le rôle de l'Etat, la modernisation de la CNPS, la modernisation de la protection des personnels de l'Etat, l'introduction de la couverture du risque maladie et l'extension de la sécurité sociale aux populations non couvertes, non sans avoir discuté sur l'organisation et le fonctionnement des organismes chargés de la gestion de cette sécurité sociale. Cette réflexion qui est franche et sans concession, a accouché



Immeuble siège de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

de projets de textes législatifs et réglementaires qui devraient constituer l'ossature du cadre juridique de la nouvelle sécurité sociale du Cameroun.

## Modernisation de la sécurité sociale actuelle

Toutes les analyses du dispositif de protection sociale en vigueur ont confirmé que le cadre juridique actuel ne permettait ni de moderniser suffisamment les régimes actuels, ni d'intégrer de façon conséquente l'assurance maladie, ni enfin d'étendre de manière réaliste la protection sociale aux populations actuellement exclues. En proposant un texte portant cadre général de la Sécurité Sociale, un texte fixant le cadre général de la couverture du risque maladie et un autre portant cadre général des Mutuelles de

Sécurité Sociale, le Comité a donné au Gouvernement les moyens juridiques pour procéder à sa réforme en toute légalité.

La problématique de la modernisation du système actuel a essentiellement reposé sur :

- Le changement de l'organisation et de la gestion actuelles du régime des personnels de l'Etat particulièrement lourd et opaque,
- L'évolution du statut, des missions, des moyens et des prestations de la CNPS ;
- L'introduction de l'assurance maladie dans les régimes actuels.

## Modernisation du régime des agents de l'Etat

Le régime de sécurité sociale des fonctionnaires et agents de l'Etat n'est actuel-

lement qu'un amas de sous-régimes profondément différents, correspondant pratiquement chacun à un statut particulier de la fonction publique. La gestion de ce régime est éparse et, s'agissant, à titre d'exemple, de la gestion de la branche vieillesse, invalidité et décès, elle est tenue par différentes administrations selon le niveau d'avancement du dossier, le Ministère de la Fonction Publique étant le point de départ des personnels civils tandis que celui de la Défense est celui des forces armées, le point d'arrivée étant généralement le Ministère des finances. L'objectif de la modernisation de ce régime est de doter les personnels de l'Etat d'une Caisse de sécurité sociale qui apporterait au régime, équité, transparence, célérité et qualité dans la constitution et le suivi des dossiers. Elle devrait également améliorer non seulement la qualité des prestations aux assurés, mais aussi une meilleure maîtrise par l'Etat de ses engagements.

L'Etat étant le seul employeur, le démarrage de cette caisse reposerait uniquement sur la reconnaissance de sa dette sociale vis-à-vis de ladite caisse, dette constituée par les droits acquis par ses assurés sociaux. Quant à sa survie, elle dépendrait entièrement de la régularité avec laquelle l'Etat-Employeur fera face à ses obligations en matière de cotisations, étant entendu que des études actuarielles permettront d'évaluer les niveaux de prestations et de cotisations d'équilibre propre à ce régime.

### **Modernisation du régime des salariés**

S'agissant de la CNPS, dont la modernisation, dans le cadre des recommandations du Comité de Pilotage chargé de sa Réhabilitation, se poursuit à la satisfaction de ses assurés, la réflexion a embrassé aussi bien ses missions que son statut, ses prestations et ses ressources.

C'est ainsi qu'il est permis de s'interroger sur la conservation de ses missions actuelles relatives à son Action Sanitaire et Sociale dont le coût obère de façon lourde ses comptes. En effet, la Caisse ne dispose de cotisations dédiées à cette action, et les recettes qui en découlent, ne suffisent pas à couvrir ses charges, ce qui ne peut que générer de l'inquiétude au plan comptable. L'arrivée d'une caisse chargée de la couverture du risque maladie pourrait offrir une solution de partage voire de transfert.

Le statut juridique de la future caisse du régime général des salariés, grâce au

nouveau cadre juridique proposé, pourrait également connaître une évolution vers plus de transparence et d'indépendance dans la gestion, ce cadre lui donnant la possibilité de faire évoluer sa gestion vers une gestion de type privée, faisant appel à des procédures moins lourdes et à des outils plus adaptés aux impératifs d'une gestion moderne.

De nouvelles compétences seraient ainsi attribuées à la gestion comptable et financière, la gestion de type «public» étant abandonnée au profit de la gestion de type «privé». Il reste toutefois que le bipartisme prôné par la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES), l'organe sous régional de contrôle des organismes de sécurité sociale, qui recommande de laisser sous l'entière responsabilité des Employeurs et des Travailleurs, la gestion de la Caisse, ne rencontre peut être pas encore l'adhésion des Pouvoirs Publics.

La réévaluation des prestations, le déplaçonnement ou la modification du plafond de l'assiette de cotisation (aujourd'hui fixé à 300.000 F CFA), la hausse des taux de cotisations dans la recherche d'un équilibre financier, restent de grandes préoccupations, tant cet équilibre est instable et fragile. L'évolution actuelle de la structure démographique du régime des travailleurs salariés n'est pas rassurante dans la mesure où le nombre des bénéficiaires des prestations augmente beaucoup plus vite que celui des cotisants qui stagne.

Dans « *L'Afrique et le Défi de l'Extension de la Sécurité Sociale - L'Exemple du Cameroun* », Louis Paul Motaze<sup>1</sup> situe le rapport démographique à 3,2 actifs pour 1 inactif (3,2/1) en 2005. Ce rapport a dégringolé en moins de 30 ans en passant, d'après l'auteur, de 68/1 à 3,2/1, et cette détérioration se poursuivra si l'évolution des effectifs des travailleurs dans le secteur formel ne s'inverse pas. Dans ces conditions, la modernisation de la Caisse ne peut pas ne pas tenir compte, en priorité, de sa pérennité.

Il nous semble important que toutes les garanties soient prises, notamment au niveau des études actuarielles préalables, que l'économie camerounaise est en mesure de faire face aux modifications envisagées. Le risque de cessation de paiements à terme n'est pas une vue de l'esprit. L'augmentation des cotisations sociales entraînera de façon mécanique, une hausse des frais généraux pour les employeurs et une baisse du pouvoir

d'achat pour les travailleurs. Si chez les travailleurs la baisse du pouvoir d'achat peut être à l'origine d'une démobilisation préjudiciable à l'entreprise, la hausse des frais généraux peut entraîner la fermeture de certaines entreprises ou leur renonciation au secteur formel. Cela conduirait à une baisse des recettes et donc de ressources pour le financement des dépenses techniques revues à la hausse.

Quant à la modernisation du cadre juridique de la sécurité sociale, elle permettra d'envisager de nouvelles prestations complémentaires à celles offertes par le régime de base, notamment en matière d'assurance de vieillesse, d'invalidité et de décès, ce qui est du reste déjà le cas, sans toutefois que ces prestations, délivrées par des compagnies d'assurance-vie, soient reconnues comme des prestations complémentaires au régime général des travailleurs salariés.

### **Introduction de la couverture du risque maladie**

La couverture du risque maladie, au regard des deux régimes de protection sociale, n'est effective ni pour les salariés, ni pour les agents de l'Etat, bien que la situation ne soit pas la même pour les deux catégories. Les agents de l'Etat ont vu la gratuité des soins pratiquée à leur endroit, s'arrêter à la fin des années 80, avec la politique du recouvrement des coûts instituée dans les formations sanitaires publiques. Quant au décret du PM pris en 2000 et relatif à l'exercice du droit à la santé des personnels de l'Etat, il n'a jamais eu de textes d'application permettant sa mise en œuvre.

S'agissant des assurés du régime des salariés, si la CNPS applique des taux préférentiels aux travailleurs relevant du Code du Travail venant se faire soigner dans ses établissements sanitaires, elle n'a pas d'obligations légales. Seuls les salariés bénéficiant des dispositions des Conventions Collectives de leur secteur ou d'accords d'entreprise sont couverts par une assurance commerciale souscrite par leur employeur, si cet employeur en souscrit une auprès d'une compagnie d'assurance, ce qui est d'ailleurs le cas également, pour certains fonctionnaires et agents de l'Etat.

L'arrivée d'une couverture maladie organisée et obligatoire appelle une foule de préalables qui nécessiterait une analyse méticuleuse et approfondie. La réussite d'une assurance maladie de type universel, qui est l'ambition de nombreux Etats,

repose sur plusieurs piliers, dont le premier et de loin le plus important est un système de santé de qualité. L'accès aux soins et de préférence à des soins de qualité, est la principale raison qui motive l'adhésion à ce type de couverture.

Le coût des soins est certainement le deuxième pilier au niveau de la motivation des assurés sociaux, mais reste l'élément central de l'équilibre des comptes de la couverture. Mais qui dit coût des soins, dit politique du médicament, liberté de choix du prestataire, liberté de prescription médicale, tarification des actes, etc., autant de principes et de choix qui doivent être bien compris. La maîtrise des coûts passera forcément par une politique de contractualisation des soins dont les négociations d'abord et la conduite ensuite nécessitent un solide consensus entre les différents corps de métiers intervenant dans la chaîne des soins.

La politique sanitaire nationale et notamment la carte sanitaire sont des éléments fondamentaux dont dépend le succès de l'assurance maladie. La réforme hospitalière déjà engagée depuis de nombreuses années et toujours attendue, constitue l'une des réponses de base au souci de la qualité et du coût des soins. Les expériences vécues par les assureurs privés et certaines mutuelles et le savoir-faire qu'ils ont développé dans leur collaboration avec les prestataires de soins, de même que la longue et riche expérience de la CNPS dans son action sanitaire, seront certainement d'une grande utilité pour permettre à la réforme de se mettre en place sans trop de difficultés. Si pour les travailleurs qui bénéficient déjà d'une couverture d'assurance les choses ne devraient pas être difficiles, il n'en sera pas de même pour les autres assurés potentiels, notamment ceux qui arrivent à l'assurance maladie pour la première fois, ou qui n'appartiennent pas au secteur formel. Mais, il s'agit là de la problématique de l'extension de la sécurité sociale.

### Extension de la sécurité sociale aux autres populations

Les populations non couvertes par le système actuel de sécurité sociale peuvent être classées en quatre catégories :

- les travailleurs indépendants et les professions libérales,
- les populations actives du secteur informel urbain,
- les populations actives du secteur infor-

mel rural, et

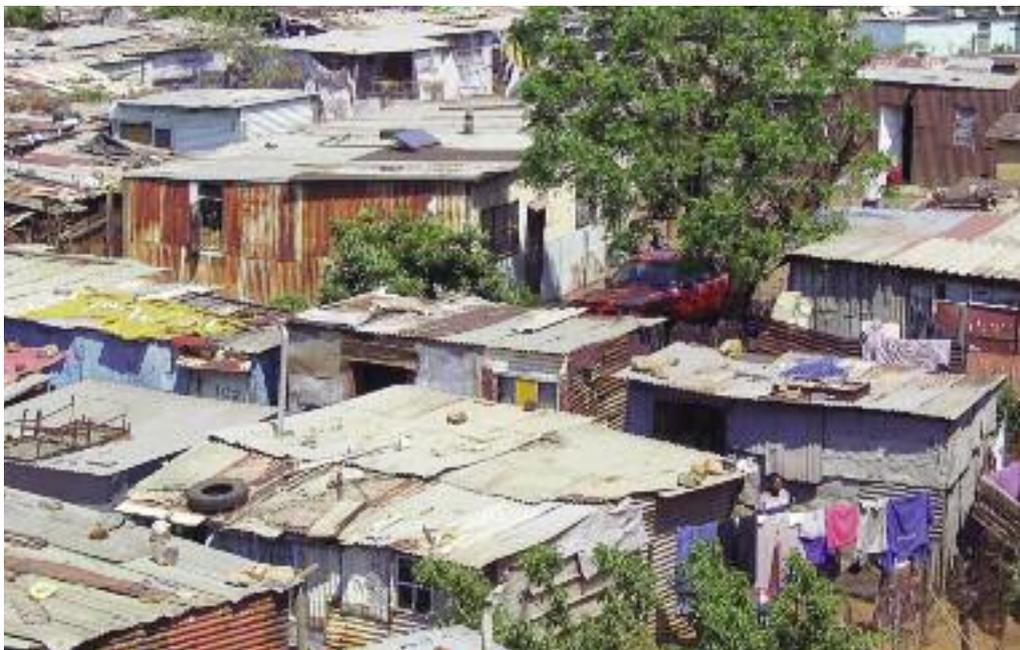
- les populations sans revenus.

Des classements plus fins peuvent être réalisés selon les besoins de l'analyse. Mais il convient de noter que, si les trois premières catégories disposent de revenus et peuvent donc logiquement participer à un système de sécurité sociale, les personnes sans revenus ne peuvent relever que d'un système d'assistance publique et ne peuvent par conséquent par être pris en compte dans notre propos. Cette précision est nécessaire dans la mesure où elle écarte tout malentendu et toute confusion entre la lutte contre la pauvreté et la sécurité sociale, car il n'y a pas de sécurité sociale sans revenus.

La caractéristique commune à l'ensemble des régimes de sécurité sociale de l'Afrique Sub-saharienne est que le nom-

ganisme en charge de la gestion du régime, paie ses cotisations, et reverse celle de ses travailleurs. En scrutant notre environnement socioprofessionnel, les travailleurs qui répondent à ce profil ne représentent pas 10% de la population active d'après les chiffres de l'Institut National de la Statistique (INS).

Le secteur informel dont le dynamisme est reconnu, a, autant que le secteur formel, un besoin de sécurité sociale. Mais on ne le dit pas souvent assez, un régime de sécurité sociale est un contrat social passé entre les membres du corps social et si certains se prennent à ne pas le respecter, il ne peut pas subsister. A moins qu'ils n'en aient pas les moyens, ce qui revient à dire qu'il n'est pas adapté puisqu'il s'agit d'un ensemble de droits à exercer et d'obligations à honorer.



Un habitat précaire : pour une sécurité sociale adaptée aux contraintes des populations

bre d'exclus est très important. Le taux des populations non couvertes avoisine généralement les 90%. La dureté des chiffres décrivant les résultats de nos régimes, est souvent de nature à pousser vers des décisions qui n'offriront en réalité à nos régimes malades, que des traitements qui les tueraient.

De nombreuses raisons expliquent ces scores si l'on prend le temps d'analyser l'environnement qui les engendre. Les couvertures sociales du type CNPS sont réservées aux travailleurs dont l'employeur est régulièrement connu de l'or-

Si l'objet de notre réflexion ne porte pas sur l'étude du secteur informel, il est clair que concevoir un système de sécurité sociale sans en tenir compte ne mènerait qu'à l'échec. L'Institut National de la Statistique estime que le secteur informel produit plus de 50% de la richesse nationale, et que plus de 30% des Chefs d'entreprises de ce secteur choisissent d'y aller pour des raisons lucratives, tandis que 35% y vont faute d'avoir trouvé un emploi salarié.

Ces éléments sont suffisamment éloquents pour comprendre que le secteur informel n'est pas dépourvu de moyens

pour participer au financement de sa sécurité sociale, mais que l'enjeu ici est manifestement de pouvoir proposer à ce secteur, un régime adapté à son fonctionnement et à ses réalités, et dans lequel il se reconnaît. Nous ne pensons pas nous tromper en affirmant que moins il y aura d'Etat, plus les chances de réussite de l'extension seront grandes.

Dans les enquêtes auprès des populations pour la rédaction des documents de Déclaration Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), il est apparu que les risques sociaux dont la couverture est la plus demandée sont la maladie et la vieillesse. Les sociétés d'assurances garantissent déjà ces risques dans le cadre de la réglementation des assurances et pourraient également le faire dans le cadre de la sécurité sociale, tant il est vrai que la CNPS n'est pas intéressée par le secteur informel qui l'obligerait à des efforts de restructuration préalable, incompatibles avec ses préoccupations de l'heure.

En mettant par ailleurs en place un cadre juridique pour la création et l'exploitation des mutuelles d'assurances, les assurés sociaux disposeraient d'un large éventail de choix et par conséquent de conditions de concurrence qui garantiraient l'efficacité. Dans sa réflexion, le Comité propose que les Mutuelles et les Compagnies d'Assurances garantissent les prestations complémentaires aux prestations de base que fourniraient les organismes de sécurité sociale à venir.

En réalité, lorsque l'on observe le foisonnement d'initiatives rencontrées ici et là pour la couverture du risque maladie, il apparaît évident que le véritable défi est d'amener les futurs assurés sociaux à s'approprier cette réforme et particulièrement les mécanismes de l'extension aux populations du secteur informel. L'information et la communication sur la réforme devraient être déterminantes. Dans « l'Afrique et le Défi de l'Extension de la Sécurité Sociale - L'Exemple du Cameroun », Louis Paul Motaze a développé une approche solide, qui offre une base de lancement d'une extension. D'autres voies peuvent être explorées, mais rien n'empêche que le cadre juridique se mette en place.

### Conclusion

Le projet de loi portant «cadre général de la sécurité sociale», définit les nouvelles bases sur lesquelles se construit la sécurité sociale réformée en instituant notamment la branche maladie et en créant les

conditions d'élargissement de la sécurité sociale aux populations aujourd'hui exclues. Elle règle les questions relatives à l'organisation générale du système et à son fonctionnement, et elle définit notamment le statut des organismes de gestion, l'exercice de la Tutelle et du Contrôle, les règles d'immatriculation et du recouvrement des cotisations sociales, etc.

Trois organismes devraient voir le jour si cela rencontre l'adhésion des Pouvoirs Publics, à savoir la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) qui prendrait la gestion du régime général des salariés réformé, la Caisse Nationale des Personnels de l'Etat (CNPE), qui reprendrait la gestion du régime des personnels de l'Etat et enfin la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) qui générerait le risque maladie et sa couverture.

Le projet de loi sur la couverture du risque maladie, propose d'engager le Cameroun dans une couverture du type universel : tous les résidents seraient assujettis à l'assurance maladie. Toutefois, le caractère obligatoire se limiterait à la couverture de base gérée par la CNAM et constituée par un paquet de soins à définir. Le texte prévoit également une délégation de gestion de ladite couverture aux compagnies d'assurances et aux mutuelles de sécurité sociale chargées d'offrir des prestations complémentaires.

Le dernier projet de loi «portant cadre général des mutuelles de sécurité sociale» définit un dispositif minimum d'organisation et de fonctionnement des mutuelles de sécurité sociale, instaure l'agrément préalable et soumet à un système de contrôle, toute mutuelle voulant exercer dans le cadre de la sécurité sociale. Les assurés sociaux devraient trouver, auprès de ces organismes dont la solvabilité sera suivie, une offre de micro-assurance capable de suppléer à celle des assureurs, pour des revenus modestes ■

*1 Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Ancien DG CNPS*

## Regain d'intérêt pour la zone franche industrielle

**L**a zone franche industrielle a atteint un volume d'activité de près de 29,7 milliards de FCFA en terme de chiffre d'affaires pour l'ensemble des entreprises du Cameroun en 2008, pour une production globale avoisinant les 30,13 milliards de FCFA, soit une progression d'environ 15% par rapport à l'année précédente.

Les activités de torréfaction du café et de transformation du cacao en beurre ou en pâte ont connu une nette embellie, avec environ 17 746 tonnes transformées, contre 12.876 en 2007. Pour leur part, les statistiques de l'emploi indiquent un accroissement des effectifs travaillant dans ces zones franches. Ceux-ci sont en effet passés de 1.814 personnes en 2007 à près de 2.346 personnes en 2008. Ces emplois sont structurés autour de 1.158 permanents et 1.190 saisonniers. Leur rémunération totale s'est élevée à près 2,2 milliards de FCFA contre 1,9 milliards en 2007.

De même, 1,8 millions de tonnes de haricot vert conditionnés ont été exportées vers la France, tandis que le café torréfié a été absorbé par le marché français et ouest-africain. 335 tonnes de plomb affiné ont été exportées vers l'Angleterre et la Belgique.

Au cours de cette même période, près de onze projets ont été agréés dans des secteurs aussi variés que la fabrication des ouvrages en aluminium, la transformation des ferrailles et déchets métalliques en vue de produire des lingots de fer et des fers à béton, la maroquinerie, la production de l'énergie électrique de biomasse, la production des articles de menuiserie, etc. Selon toutes estimations, le volume cumulé des investissements sur les cinq premières années se chiffrerait à plus de 25 milliards de FCFA pour ces nouveaux projets. Ils devront générer globalement un chiffre d'affaires annuel d'environ 47 milliards de FCFA et créer près de 2000 emplois directs permanents pour une masse salariale annuelle distribuée de 1,6 milliard de FCFA. ■

## Gestion en commun des risques d'assurance auto Bientôt, le POOL TPV.

◦ Aaron LEMB

Directeur Général du Pool TPV



**A** l'instar de plusieurs pays africains où il existe depuis des années, le marché camerounais d'assurance a décidé de mettre en place un Pool de coassurance des risques de transports publics de voyageurs (Pool TPV).

Il s'agit d'un organe où seront gérés en commun tous les risques d'assurance automobile relevant du transport public de voyageurs et touristes (véhicules de transport public urbains, périurbains et inter urbains, y compris les véhicules de transport du personnel et d'élèves) souscrits par l'ensemble des compagnies membres de l'Association des sociétés d'assurance du Cameroun (ASAC).

En effet, les maux dont souffre le marché camerounais d'assurance concernant la souscription des risques auto sont tels que ni l'arrêté ministériel n°380/MINEFI/DCE/A du 16/11/1994 fixant les tarifs d'assurance de responsabilité civile applicables aux véhicules terrestres à moteur, ni le Protocole d'Accord ASAC du 12/07/2006, ni même les multiples contrôles, ne sont parvenus à harmoniser et à discipliner la gestion de l'assurance automobile pour atteindre l'équilibre technique de

la branche, recherché en vain par le marché depuis pratiquement 14 ans.

Le cas des risques auto d'usage ou de catégories TPV est particulièrement préoccupant car représentatif de toutes les pratiques de fraude, de désordre, de sous tarification, de faux contrats et fausses attestations, d'arriérés de primes, de taux de commissions prohibitifs, de non assurance ou de défaut de Carte Rose, etc.

La diminution de l'aliment en assurance des risques TPV sur le marché imputable aux diverses pratiques énumérées supra est estimée en moyenne à 51 % en valeur relative et 2,7 milliards de FCFA en valeur absolue.

Ces catégories qui, par ailleurs, se caractérisent par une très forte sinistralité (en fréquence comme en intensité) et où on déplore d'énormes dommages matériels mais également et malheureusement d'immenses pertes en vies humaines, appellent une solidarité sans réserve de tous les assureurs dans une surveillance, une discipline et une gestion particulièrement professionnelles.

Il est par conséquent d'une importance capitale que les règles de souscription de ces risques soient strictement respectées et appliquées par tous et que les victimes des sinistres n'aient plus aucun souci quant à leur indemnisation.

Dès lors, seul le Pool TPV en tant que structure ou organe unique de gestion de l'ensemble des risques TPV du marché pour le compte des compagnies permettra l'assainissement recherché : absence de toute concurrence déloyale, respect des dispositions tarifaires, paiement des primes au comptant, maîtrise des statistiques d'émission et de sinistres, maîtrise du fichier des risques aggravés, meilleure prestation en matière de règlement de sinistres et de prévention routière, maîtrise des frais d'acquisition, transparence dans la gestion, etc.

### *Quel intérêt pour l'assuré ?*

Grâce au Pool TPV, l'assuré est réellement assuré, c'est-à-dire bien couvert avec :

- un contrat en bonne et due forme ;
- un reçu de paiement de la prime ;
- une attestation d'assurance estampillée «Pool TPV» ;
- une carte rose CEMAC.

Il cesse d'être "arnaqué" par ceux qui lui proposent des primes ou cotisations les plus basses et ne lui donnent en réalité aucune couverture en cas de sinistre. L'assuré s'assure désormais dans n'importe quel bureau d'assurance avec la certitude de payer la vraie prime et d'être réellement assuré.

Mais la satisfaction de l'assuré sera désormais, avec toutes les victimes d'accidents des risques TPV, de jouir d'une meilleure prestation en matière de règlement des sinistres (tous les sinistres TPV importants seront réglés dans le cadre du Pool TPV).

Il importe de préciser que le Pool TPV n'est pas un organe en charge de faire respecter et de contrôler l'application stricte des dispositions de l'arrêté n° 380/MINEFI/DCE/A du 16 novembre 1994 fixant les tarifs d'assurance de responsabilité civile applicables aux véhicules terrestres à moteur. Il n'a par conséquent pas pour vocation de réviser les tarifs officiels, mais simplement de les faire appliquer pour le bien de tous les assureurs et de la communauté des assurés et des victimes d'accidents, sans oublier l'Etat qui verra se réduire sensiblement les pertes de recettes de TVA enregistrées depuis plusieurs années du fait de la sous tarification et des fraudes multiformes observées dans la souscription des risques TPV.

En rappel, la prime est la contrepartie payée par l'assuré pour bénéficier de la garantie de l'assureur et contrairement à ce que beaucoup d'assurables et même certains assurés pensent,

l'assureur ne vend sa garantie ni à la «sauvette» ni à la «criée» ni aux «soldes». La prime est d'abord technique avant d'être commerciale et à ce titre, elle est essentiellement fonction de l'intensité et de la fréquence du risque.

Ce qui s'est passé pendant longtemps avec les risques TPV, c'est que certains assureurs ne percevaient plus une prime leur permettant de faire face à la survenance du risque, c'est-à-dire de respecter leurs engagements en cas de sinistre mettant en cause leur garantie.

L'une des conséquences - et la plus grave - de la sous tarification et des crédits octroyés aux clients est et a toujours été le non paiement des sinistres, avec toutes les suites dommageables

que nous connaissons au niveau des victimes, surtout corporelles.

Le Pool TPV vient réparer et assainir définitivement la gestion des souscriptions et des sinistres des risques TPV. Le Pool paiera les sinistres et exigera ensuite à chaque compagnie la contribution qui sera la sienne.

En conclusion, l'organisation du transport public est réglementée et relève des missions dévolues à l'ordre public, c'est-à-dire à l'Etat. L'assureur ne se substitue pas à l'Etat. Mais toutes les catégories de transports réglementées sont assujetties également à l'obligation d'assurance relevant des usages concernés.

Par conséquent, là où l'administration a réglementé, autorisé formellement ou octroyé une licence, l'assureur devra respecter l'obligation d'assurance qui, faut-il le souligner, pèse autant sur l'assurable que sur l'assureur.

Le Pool TPV Cameroun est basé à Douala. Les souscriptions des risques TPV ne se feront pas directement dans les locaux du Pool mais auprès des guichets ou bureaux des compagnies ou de leurs représentants et intermédiaires sur l'ensemble du marché. Toutes les souscriptions seront transmises au Pool dans les délais prescrits pour vérification, traitement statistique, rétrocession, etc. ■

## FIMEX International : soutenir le développement agricole

**L**orsque FIMEX International célèbre, en janvier 2009, à la fois son 16<sup>ème</sup> anniversaire et les succès d'une expérience entrepre-

neuriale pourtant jalonnée de tracasseries de toutes sortes, ses principaux dirigeants ne font pas la fine bouche en regardant dans le rétroviseur. En effet, malgré les coups durs et un environne-

ment économique difficile, l'entreprise a réussi non seulement à résister, mais aussi à se faire un nom parmi les leaders du secteur de la protection des cultures dans la sous-région.

Sur la base d'un capital de 500 000 FCFA et d'une équipe forte de... trois personnes seulement, les premiers pas de FIMEX International - en 1993 - interviennent dans un environnement économique peu attractif, où il semble bien difficile de créer son entreprise et de la faire durablement évoluer, comme en témoignent les nombreux cas de fermetures d'entreprises privées et les difficultés financières des entreprises publiques à cette époque-là. Mais toutes ces contraintes ne suffisent pas à freiner l'ardeur d'Henri FOSSO, créateur de FIMEX International et ancien responsable chez SUPERMARITIME.

Son pari est simple : "contribuer efficacement à l'amélioration de la nutrition et de la santé humaine et à la protection de l'environnement". Autrement dit, "mettre à la disposition de l'agriculture camerounaise des produits phytosanitaires de qualité, en vulgarisant les bonnes pratiques agricoles et en véhiculant l'esprit des bonnes habitudes écologiques".

Un crédo qui le contraint à nouer des partenariats stratégiques avec les grands noms de l'industrie phytosanitaire de



Une plantation d'ananas

renommée internationale et dont les plus importants s'avèrent être, entre autres, ARYSTA LIFESCIENCE (France), NORDOX (Norvège), FMC, SYNGENTA, MICRON (Royaume Uni), GOIZPER (Espagne). Parallèlement, FIMEX International vulgarise des principes tels que celui de la lutte intégrée, qui consiste notamment à développer des solutions biologiques plus respectueuses de l'environnement et à moindre risque pour l'utilisateur.

C'est fort de ces appuis et soucieux d'asseoir le mieux possible son implantation que FIMEX International diversifie ses réseaux commerciaux, notamment à travers la multiplication des contacts avec de petits revendeurs, mais aussi grâce à la signature de solides contrats avec des grandes plantations industrielles de banane, d'hévéa, de palmier à huile, d'ananas, de thé, de canne à sucre

et de coton implantées au Cameroun. Les conseils techniques aux agriculteurs par les ingénieurs-maison répartis sur l'ensemble du territoire national, l'encadrement et le suivi des applications sur le terrain et l'organisation des séances de formation sur les itinéraires de production sont, entre autres, les méthodes utilisées pour sceller définitivement le pacte de fidélité avec le monde agricole.

16 ans après donc, les chiffres parlent d'eux-mêmes : le capital est passé à 100 millions de FCFA ; le chiffre d'affaires - quant à lui et depuis cinq ans - oscille autour de 4 milliards de FCFA. L'entreprise dispose à ce jour d'un effectif d'une cinquantaine de personnes, "motivées et dignement accompagnées sur la trajectoire de leur carrière", précise le DRH. "16 ans au cours desquels nous sommes devenus l'une des sociétés phytosanitaires leaders dans le développement, l'importation et la distribution

des produits de protection des cultures au Cameroun", ajoute Christian FOSSO, Directeur Commercial.

Autant d'acquis nécessaires à une ouverture internationale. FIMEX International s'est en effet implantée au Nigeria, au Tchad, en RDC, au Congo, au Gabon et à Sao Tomé et Príncipe. "Nous faisons chaque jour un peu plus pour rester collés au marché sous-régional et demeurer suffisamment compétitifs par rapport à la demande", poursuit Christian FOSSO.

Fière de son bilan technique, financier et social et reconnaissante vis-à-vis de sa clientèle, l'entreprise s'est engagée à maintenir le cap vers plus de diversification, d'innovation et de management, nécessaires à l'amélioration de sa compétitivité et de sa réputation. Reste que c'est sur ces chantiers-là que se jouera également son avenir ■

## C'EST QUOI... CROPLIFE CAMEROUN ?

Croplife Cameroun est une association qui œuvre pour la défense des intérêts de l'industrie phytosanitaire. La politique des sociétés membres de Croplife Cameroun<sup>1</sup> est de conduire leurs activités en prenant en compte les exigences réglementaires nationales et internationales afin d'assurer la promotion d'une manière appropriée des mesures de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement pour tous ceux qui peuvent être affectés directement ou indirectement par leurs activités.

A ce titre, elles s'engagent à respecter et à appliquer les préconisations du Code International pour la distribution et l'utilisation des pesticides (dit code FAO), à respecter les législations phytosanitaires du Cameroun en ce qui concerne l'homologation et la distribution de produits phytosanitaires et biotechnologiques (Loi n° 2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire et décret fixant les modalités d'application) et à approuver les statuts, règlement intérieur et «Position Papers on Freedom of information, hazardous substance Export and Product Stewardship» du Croplife International.

Les objectifs de Croplife Cameroun sont notamment de :

- 1) Sensibiliser la conscience et la responsabilité pour le respect des consignes de sécurité lors de la fabrication, l'utilisation, la manutention et la distribution de pesticides;
- 2) Diffuser auprès du public des informations sur l'industrie des produits phytosanitaires et les biotechnologies, afin de mettre en valeur le rôle clé des produits phytosanitaires et des biotechnologies dans le développement en général et l'agriculture en particulier;
- 3) Assister les gouvernements dans la mise en place et l'actualisation d'une législation réglementant la fabrication, l'importation, la distribution, la manutention et l'utilisation des produits phytosanitaires et biotechnologiques.
- 4) Dialoguer avec les gouvernements sur les questions d'intérêts nationales dans lesquelles l'industrie de la plante est concernée ;
- 5) Développer et soutenir dans un environnement favorable, la présence active des firmes phytosanitaires du Cameroun et dans les pays de la CEMAC;
- 6) Veiller au respect par l'industrie de la plante des normes internationales de qualité et de protection de l'environnement;
- 7) Assister le Cameroun et les pays de la CEMAC afin d'accroître leur production agricole :
  - par la proposition de produits phytosanitaires de qualité
  - par la diffusion d'information et de formation des services
  - par un encadrement visant une utilisation optimale des pesticides concernant leur efficacité et la sécurité d'emploi
  - par la promotion de la lutte intégrée ■

<sup>1</sup> Membres de Croplife Cameroun: Ader Cameroun, AfricAware, Agrochem, Fimex International, Yara, Jaco, Syngenta

# TRANSIMEX

Integrated Logistics Provider

## Nos Services

*Our Services*



Transport Routier  
Trucking



Oil-field



Transport Ferroviaire  
Rail



Air Service  
Air Freight



Transit Douane  
Clearing



Entreposage  
Warehousing



Manutention  
Handling



Air France KLM Cargo  
General Service Agent

## Solutions logistiques intégrées sur mesure

*Logistics Solutions tailored up to you*



Accoage  
Stevedoring



Consignment  
Consignment

*Transimex : sécurité, fiabilité, communication et rapidité*  
*Security, reliability, communication and rapidity*

## Nos Partenaires / Our Partners

KUEHNE - NAGEL



Transimex SWISS LLC  
(Boulevard des Vieux - Châtea - 2,  
Cours Pasteur - 011 - 1707 Fribourg)



## Nos Adresses / Contact addresses

**DIRECTION GÉNÉRALE** (Zone Portuaire)

DOUALA CAMEROUN : B.P. 3191 • Tél.: (237) 33 00 18 28 / 33 00 36 50

Fax: (237) 33 03 24 65

**TRANSIMEX AIR SERVICE** : (Aéroport International de Douala Zone Fret)

Tél.: (237) 33 43 93 66 / 33 43 93 85

**AGENCE DE YAOUNDE** : Tél./Fax (237) 22 30 37 00

**TRANSIMEX AIR SERVICE YAOUNDE** : (Aéroport International de N'djaména)

AGENCE DE NGOUNDERE : Tél.: (237) 22 25 21 05

ANTENNE DE BAFOUSSAM : Tél.: (237) 99 41 60 27

**TCHAD**

**FILIALE** : Transimex TCHAD SA : Tél.: (235) 643 62 83 / 252 52 84

**SUCCURSALE** : TCE (Tchad Cargo Express) :

Tél.: (235) 643 62 83 - (235) 33 07 79 70 / tce@transimex-cm.com

www.transimex-cm.com • E-mail : info@transimex-cm.com



R.C.A

SITRAB (Bangui) 544 Bangui

Tél.: (236) 21 61 45 61 / (235) 601 29 36 - (235) 988 32 01

Fax: (236) 21 61 46 05

# AG Partners

agence conseil en communication

La singularité plurielle...



100 % différents  
pour vous démarquer



Bénin  
•  
Burkina Faso  
•  
Cameroun  
•  
Congo  
•  
France  
•  
Gabon  
•  
Mali  
•  
RDC  
•  
Sénégal  
•  
Togo



[www.ag-partners.com](http://www.ag-partners.com)

## Communiquer est avant tout une affaire de sens.

Donner un sens au mot vision, c'est croire, aux femmes et aux hommes qui font bouger les lignes en Afrique, dans le respect de l'Autre.

Donner un sens au mot communication, c'est affirmer que la créativité est dans la stratégie, dans les idées, qu'elle peut être décalée, humoristique, émouvante et belle.

AG Partners, c'est la volonté simple de bousculer les codes pour que nos clients soient fiers de leurs campagnes et construisent leurs images de marque durablement.

Qu'ils soient 100% différents pour se démarquer.

AG Partners Cameroun - 567, rue Koloko Bonapriso - B.P.11091 - Douala - Cameroun - Tél. +237 33 42 22 14  
Fax +237 33 43 98 81 - [douala@ag-partners.com](mailto:douala@ag-partners.com)

## Centre d'Arbitrage du GICAM

# Comprendre le processus arbitral

◦ **Pierre Anthony ATANGANA**  
Greffier Assistant du CAG

**L**es arbitrages sont conduits conformément aux Règlements d'arbitrage adoptés par les institutions d'arbitrage qui doivent s'assurer, dans le cadre d'une saisine, que toutes les conditions d'arbitrabilité d'un litige sont réunies pour mener à bien le règlement des litiges que des parties leur confient. Les aspects sur lesquels l'institution devra s'appuyer pour donner suite à une demande d'arbitrage concernent entre autres la convention d'arbitrage, la formation du tribunal, la procédure ainsi que d'autres points liés à la nature même de ce mode de règlement des litiges. Dans tous les cas où ces exigences font défaut, les sentences issues de tels arbitrages sont susceptibles de sanction.

### *La convention d'arbitrage*

Pour qu'un arbitrage puisse se dérouler en toute légalité et de manière efficace, les parties doivent avoir conclu par écrit une convention soumettant le litige à l'arbitrage. Ladite convention peut également être conclue une fois le différend né, mais la plupart du temps, les parties auront convenu de recourir à l'arbitrage dans le contrat initial.

La convention d'arbitrage doit être valide et applicable en vertu des règles communes à tous les contrats : non seulement les parties doivent avoir valablement consenti à recourir à l'arbitrage, elles doivent également avoir eu l'intention de soumettre à l'arbitrage le litige les opposant.

La convention d'arbitrage doit par ailleurs viser un litige pouvant être soumis à l'arbitrage. En effet, on ne peut recourir à l'arbitrage pour n'importe quel litige, l'ordre public nécessitant que certains types de différends soient exclusivement tranchés par les tribunaux judiciaires.

### *Le caractère privé et confidentiel*

L'arbitrage est de manière inhérente privé en ce que seules les parties à la convention d'arbitrage peuvent prendre part aux débats et assister aux audiences. Il est en outre confidentiel, les parties et les arbitres ne pouvant divulguer à des tiers des informations

ayant trait à la procédure, ainsi que les preuves présentées, les prétentions des parties et les décisions rendues par les arbitres.

Même si le respect de la confidentialité ne peut être garanti dans l'absolu, les personnes concernées par une instance arbitrale s'efforcent toujours de respecter cette qualité essentielle à l'arbitrage commercial et qui est sous-tendue par la volonté des parties de poursuivre leurs relations d'affaire et ne veulent pas de publicité autour d'un différend qui a pu exister un temps entre partenaires.

### *Le tribunal arbitral*

Les parties sont libres de convenir (dans la convention) du nombre d'arbitres. En pratique, elles choisissent souvent entre un tribunal composé d'un seul ou de trois arbitres. Les règlements d'arbitrage prévoient généralement qu'en cas d'arbitre unique, celui-ci est nommé d'un accord commun par les parties et à défaut d'accord, par l'institution. Un tribunal composé de trois arbitres permet à chaque partie de nommer un arbitre et le troisième arbitre est nommé par l'institution d'arbitrage.

En principe, les parties sont libres de convenir de la procédure applicable à la nomination des arbitres. Les règlements d'arbitrage prévoient souvent qu'en cas de mésentente entre les parties sur le nombre ou le choix des arbitres, l'institution se charge de régler la question.

Parce qu'ils sont appelés à faire œuvre de justice, les arbitres doivent être et demeurer indépendants et impartiaux, raison pour laquelle ils sont astreints à la production d'une déclaration d'indépendance et d'impartialité avant d'accepter la mission qui leur est confiée.

### *Les règles applicables*

Les parties conviennent librement des règles en vertu desquelles le litige sera tranché par les arbitres. Elles peuvent même demander aux arbitres, au lieu d'appliquer des règles de droit, de trancher le litige en équité. On dira alors des arbitres qu'ils agissent comme amiables compositeurs. Cela peut conduire à une décision plus juste et plus satisfaisante du point de vue de la pratique des

affaires. Cependant, la liberté des parties relativement aux règles en vertu desquelles le litige sera tranché n'est pas absolue. Les arbitres ont l'obligation d'appliquer les règles d'ordre public auxquelles les parties ne peuvent déroger.

### *La procédure arbitrale*

Les parties peuvent s'entendre sur les règles de procédure applicables à l'arbitrage. Lorsqu'elles ne se sont pas entendues sur ce point, l'on fera application de règles supplétives. En cas d'accord sur les règles de procédure applicables, les parties adoptent généralement des règles préparées par l'Institution d'arbitrage. Il est souvent avantageux de recourir à l'arbitrage administré par de telles institutions afin d'assurer l'efficacité du processus.

La liberté reconnue aux parties de convenir des règles de procédure applicables n'est pas toujours absolue. La loi impose dans certains cas des limites justifiées par l'intérêt public. Ces restrictions visent surtout à garantir le droit fondamental à un procès équitable dont dispose chaque partie.

### *La sentence arbitrale*

Les sentences arbitrales doivent être écrites. Elles font parfois l'objet d'un contrôle judiciaire, mais celui-ci est limité et est relatif à la compétence du tribunal arbitral à l'égard du litige tranché, c'est-à-dire à l'existence et à la validité de l'accord des parties de confier aux arbitres le pouvoir de trancher le litige, la conformité de la procédure suivie et aux règles d'ordre public visant à garantir leur droit fondamental à un procès équitable ainsi que la conformité de la sentence aux règles d'ordre public.

Le contrôle judiciaire peut survenir soit parce que la partie qui a perdu attaque directement la légalité de la sentence, soit parce que cette même partie s'oppose à une procédure en vertu de laquelle la partie gagnante en recherche l'exécution forcée. Dans le cadre de l'intervention du juge à propos de la sentence arbitrale, on dira que le magistrat vient en appui à l'arbitrage

# Réaction.....

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix – Travail – Patrie  
 -----  
 MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
 ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION  
 ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

DIRECTION DE L'INTEGRATION REGIONALE

N° 2.507 / MINEPAT/SG/DGCOOP

REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING  
 AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

GENERAL DIRECTORATE FOR COOPERATION  
 AND REGIONAL INTEGRATION

REGIONAL INTEGRATION DEPARTMENT

Yaoundé, le 12 OCT 2009

*Le Ministre de l'Economie, de la Planification  
 et de l'Aménagement du Territoire.*

A

**OBJET :** « Bulletin du GICAM » N°43

MONSIEUR LE PRESIDENT DU GROUPEMENT  
 INTERPATRONAL DU CAMEROUN (GICAM)

B.P. 829 Douala  
 Tél. : 33.42.31.41  
 Fax : 33.43.38.80  
 -DOUALA-

**GICAM**  
 Courrier Arrivées Tiers

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre correspondance en date du 29 juillet 2009 par laquelle vous m'avez fait parvenir le « Bulletin du GICAM » N°43 dont le thème central est « forces et faiblesses d'un processus d'intégration en Afrique Centrale ».

Y faisant suite et s'agissant de ce thème, il y a lieu de relever que des avancées ont été réalisées pour rendre effective la libre circulation en zone CEMAC.

Il s'agit entre autres de :

- La finalisation au niveau communautaire des normes techniques du Passeport CEMAC qui doit remplacer les Passeports nationaux et dont la mise en œuvre sera effective en 2010 ;
- La formation des agents de la Police des frontières et l'extension de cette formation à tous les autres agents intervenant dans les plateformes portuaires, aéroportuaires et dans les postes frontières terrestres ;
- La mise en place des couloirs CEMAC/CEEAC aux aéroports ainsi que les tableaux d'informations. Cette mesure sera étendue bientôt aux ports et aux postes frontières terrestres ;
- La libre circulation effective des catégories de personnes admises à circuler sans Visa ;
- La construction en cours avec l'appui des partenaires au développement des postes frontières unique entre Cameroun - RCA (Garoua-Boulai-Baïoko), Cameroun - Tchad (Kousséri), Cameroun - Congo (Ntam) etc ... ;
- La création en cours au sein de mon Département ministériel d'un Comité de suivi et d'évaluation de la libre circulation en zone CEMAC.

Telles sont les quelques actions menées dans le cadre de la facilitation de la libre circulation en zone CEMAC que je souhaite porter à votre connaissance. Pour d'autres informations complémentaires vous voudrez bien contacter le Directeur de l'Intégration Régionale de mon Département ministériel.

COPIE : Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée. /

- MINEPAT SG/PR
- SG/PM
- MINREX
- MINCOMMERCE



*Paul MITAZE*  
 1200

# Des signes de reprise de l'économie mondiale

◦ Justin FOTSING  
| Economiste Principal

**S**uite aux actions vigoureuses menées par les pouvoirs publics dans les pays avancés, l'économie mondiale sort progressivement de la crise financière et économique. La demande mondiale reprend. Le FMI vient de revoir à la hausse le taux de croissance de l'économie mondiale qui, après la contraction de 1% attendue en 2009, rebondirait de 3% en 2010, tirée essentiellement par les pays émergents d'Asie (Chine et Inde). Toutefois, le relèvement des cours de certaines matières premières est érodé par la baisse du dollar américain (-13% par rapport à l'euro). Au plan intérieur, les finances publiques ont subi les contrecoups de la crise économique. Les recettes budgétaires recouvrées à la fin du 1er semestre 2009 s'élèvent à 922,3 milliards contre 1 108,3 milliards à la même période de 2008, soit une diminution de 16,8% suite à une décroissance des recettes pétrolières de 53,9%. Les tensions inflationnistes ont persisté au cours de la période. Enfin, il ressort des données collectées auprès des entreprises membres du GICAM que l'activité industrielle ne décolle pas réellement tandis qu'un frémissement est observé au niveau de la production agricole d'exportation.



ont subi les contrecoups de la crise économique. Les recettes budgétaires recouvrées à la fin du 1er semestre 2009 s'élèvent à 922,3 milliards contre 1 108,3 milliards à la même période de 2008, soit une diminution de 16,8% suite à une décroissance des recettes pétrolières de 53,9%. Les tensions inflationnistes ont persisté au cours de la période. Enfin, il ressort des données collectées auprès des entreprises membres du GICAM que l'activité industrielle ne décolle pas réellement tandis qu'un frémissement est observé au niveau de la production agricole d'exportation.

## 1 - Activités agricoles d'exportation

- La production de banane, qui s'est relativement bien portée en 2008, connaît quelques difficultés depuis le début de l'année 2009. A la fin du 1er semestre, 131 137 tonnes de banane ont été exportées, contre 135 900 tonnes pour la même période de 2008. Cette tendance est confirmée par les statistiques douanières, qui donnent 170 120 tonnes de banane exportées à fin août 2009 contre 175 640 tonnes à la même période de 2008. Les cours mondiaux de la banane ont diminué au cours de la période de 9,5% par rapport au 1er semestre 2008.

Toutefois, le retournement observé depuis le mois de mars, semble porteur d'espoir. Les cours ont ainsi progressé de 17,6% par rapport à la fin de l'année 2008.

- La production cacaoyère poursuit la reprise amorcée depuis quelques années. Selon le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC), la production de la campagne cacaoyère 2008/2009 a atteint 205 789 tonnes, contre 180 340 tonnes au cours de la campagne 2007/2008. Les nouvelles plantations créées ces dernières années rentrent progressivement en production. Au niveau

mondial, il est annoncé un déficit de production, ce qui risque de provoquer une certaine tension sur le marché. Par rapport à 2008, les cours du cacao ont progressé de 3,3%. Les données provisoires du 3<sup>ème</sup> trimestre confirment cette tendance.

- Après la chute enregistrée en 2008, la campagne caféière 2008/2009 connaît une certaine reprise. A fin août 2009, la production du café robusta atteint 24 355 tonnes (contre 22 076 tonnes à la même période de 2008), tandis que celle de la variété arabica se situe à 3 412 tonnes (+9,9%). Outre les bonnes conditions

météorologiques, on relève un certain engouement chez les planteurs. Cependant les cours mondiaux du café sont encore largement en retrait par rapport à leur niveau du 1er semestre 2008 (-29,5% pour le café robusta et -6,5% pour la variété arabica).

• Malgré une progression de près de 30%, la filière Coton ne sort pas encore de ses difficultés. Au titre de la campagne de

2008/2009 la production a atteint 59 848 tonnes (contre 45 804 tonnes en 2007/2008). Au niveau mondial, les cours se sont effondrés. Pour le premier semestre 2009, les cours du coton à Liverpool ont diminué de 25,6% par rapport à la même période de 2008.

Selon les responsables de la SODECO-TON, outre cette chute des prix et la baisse

de la demande mondiale (la consommation mondiale du coton est estimée pour la campagne 2008/2009 à 24,9 millions de tonnes contre 26,3 millions en 2007/2008), l'activité est plombée par les subventions aux producteurs occidentaux, la cherté des intrants agricoles, et les tracasseries fiscales et douanières.

**Tab 01 : Evolution de la Production du coton brut**

| Campagne     | 2003/2004 | 2004/2005 | 2005/2006 | 2006/2007 | 2007/2008 | 2008/2009  |
|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Coton égrené | 99 532    | 127 556   | 71 774    | 77 157    | 45 804    | 59 848 (p) |

(p) : données provisoires  
Source : ETC/GICAM

## 2 -Activités industrielles

**Tab 02 : Evolution de l'activité industrielle**

|   | Année 2008 | 1 <sup>er</sup> Trim 2008 | 4 <sup>e</sup> Trim. 2008 (1) | 1 <sup>er</sup> Trim. 2009 (2) (p) | (2)/ (1) en % |
|---|------------|---------------------------|-------------------------------|------------------------------------|---------------|
| 1- Indice de la production (100 en 1995/96) | 160,0      | 168,6                     | 150,6                         | 159,2                              | 5,7           |
| * Industries Manufacturières                | 166,5      | 181,0                     | 156,4                         | 154,1                              | -1,5          |
| * Industries Non Manufacturières            | 153,9      | 156,9                     | 145,1                         | 164,0                              | 13,0          |
| 2- Chiffre d'Affaires Global H.T.           | 1 943,6    | 418,8                     | 499,9                         | 381,6                              | -24,6         |
| * Chiffre d'Affaires Intérieur              | 1 455,4    | 333,0                     | 359,2                         | 303,9                              | -16,8         |
| * Chiffre d'Affaires Exportation            | 488,2      | 85,7                      | 140,7                         | 77,7                               | -44,8         |
| - Exports vers CEMAC                        | 184,3      | 32,6                      | 53,2                          | 38,5                               | -27,6         |
| - Exports hors CEMAC                        | 303,9      | 53,1                      | 87,5                          | 39,2                               | -55,22        |
| 3- Effectifs occupés (nombre)               | 554 181    | 51 519                    | 54 181                        | 54 595                             | 0,8           |
| 4- Masse salariale                          | 149,4      | 33,9                      | 42,1                          | 39,1                               | -6,8          |

Source : Enquête Trimestrielle de Conjoncture du GICAM  
(p) : Données provisoires

• La reprise de la production industrielle amorcée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 s'est poursuivie au cours du 1er trimestre 2009. L'indice de la production en volume, sur la base de l'échantillon des entreprises membres du GICAM, a progressé de 5,7%. Toutefois, il faut relativiser cette performance qui ne résulte que du comportement saisonnier de l'agro-industrie (+91,3%) avec l'accroissement substantiel de la production d'huile de palme, du sucre et du coton brut. Les secteurs clefs ont enregistré des baisses de leur production : énergie & lubrifiants (-12,6%), boissons (-5,0%), ciment & métallurgie (-5,5%). Quelques secteurs ont cependant connu un certain

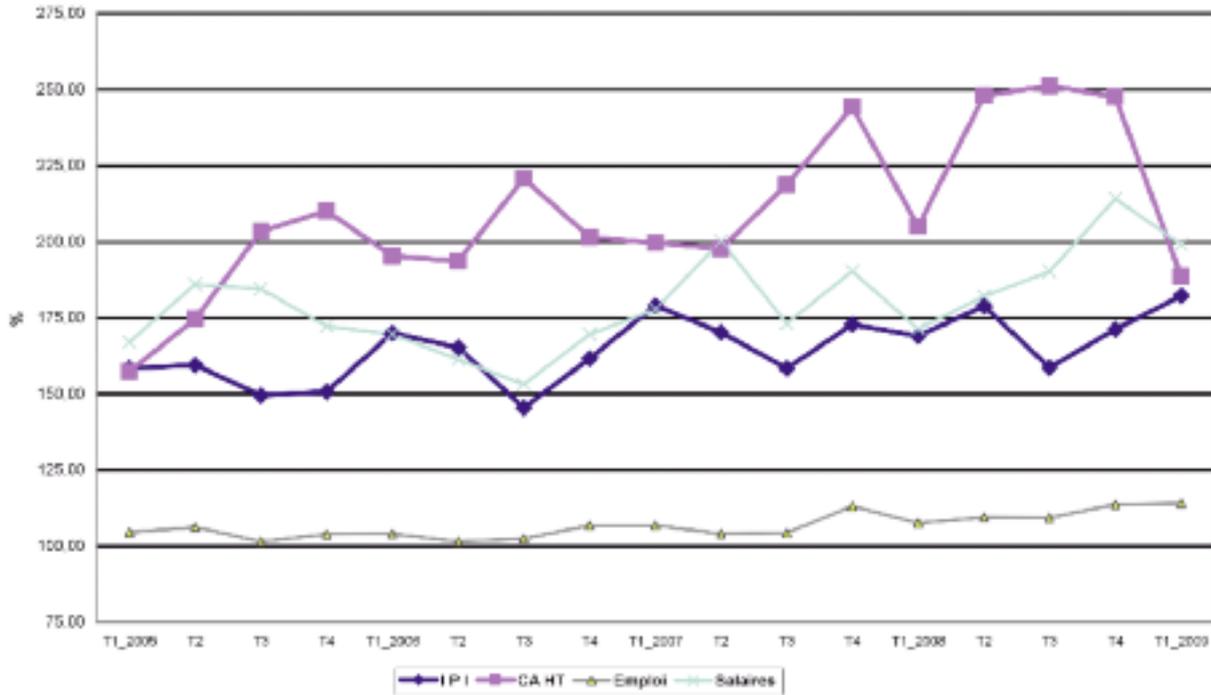
accroissement de leur production : fabrication des produits alimentaires (+3,8%), textile (+82,0%) et emballages (+4,9%).

En glissement annuel, la production industrielle présente un recul de 5,6% suite à la chute de la production des agro-industries, des produits alimentaires, de chimie, de l'aluminium et sous produits. Les données provisoires du second trimestre 2009 dégagent déjà, par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre, un recul de la production notamment dans l'agro-industrie (saisonnalité oblige), la fabrication des boissons et l'aluminium.

• Au premier trimestre 2009, le chiffre

d'affaires global hors taxes a enregistré une chute drastique de 24,6% (dont 16,8% sur le marché local et 44,8% à l'exportation) ; il est même en retrait par rapport au niveau du 1er trimestre 2008 (- 8,9%). En dehors du textile et de l'emballage, la contraction du chiffre d'affaires a touché pratiquement tous les secteurs : eau & énergie (-37,9%), fabrication des boissons (-26,2%), chimie (-14,7%), ciment & métallurgie (-8,0%). La forte diminution de la valeur des exportations a concerné essentiellement le caoutchouc brut, les produits pétroliers, les sous-produits de cacao, les boissons, les bois bruts et débités et l'aluminium brut.

Evolution des Principaux Indicateurs de l'Activité Industrielle



• Par rapport à la fin de l'année 2008, les effectifs occupés dans le secteur industriel au 30 mars 2009 sont demeurés stables (+0,8%), tandis que la masse salariale versée au cours du trimestre a diminué de 6,8%. La stabilité des effectifs cache cependant les pertes d'emplois dans les industries forestières et le textile notamment. Toutefois, par rapport à leur niveau de mars 2008, ces indicateurs connaissent des hausses respectives de 6,0% et 16,0%.

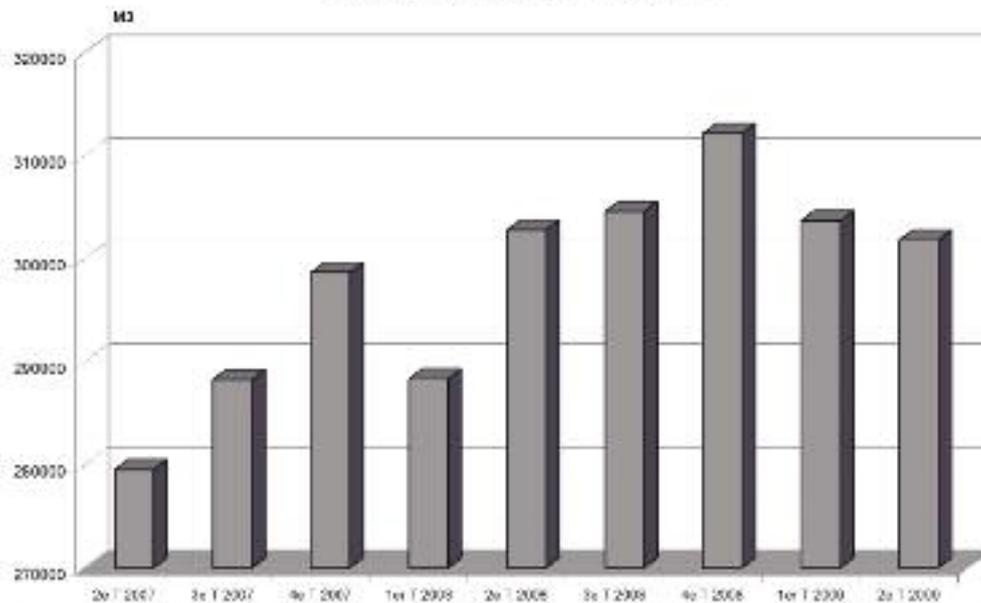
**3. Commerce et Distribution**

• Malgré le repli observé au 2ème trimestre 2009, la distribution du carburant sur le marché local a légèrement progressé au cours des 8 premiers mois de 2009. Selon les statistiques de la Société Camerounaise de Dépôts Pétroliers (SCDP), les ventes des produits pétroliers ont ainsi atteint 815 709 m<sup>3</sup> contre 796 323 m<sup>3</sup> en 2008, soit une hausse de 2,4%. Par produit, on relève que si les ventes de

gas-oil sont demeurées stables (-0,5%), celles du supercarburant ont progressé de 5,1%, tandis que la distribution du pétrole brut aura diminué de 3,9%.

• La distribution du gaz est en hausse constante. Elle a atteint 37 165 tonnes pour les 8 premiers mois de 2009 (contre 32 889 tonnes en 2008 et 30 636 tonnes en 2007), soit près 7 000 tonnes de plus en deux ans.

Evolution des Ventes des Produits Pétroliers.



• Les ventes de véhicules neufs ont été fortement touchées par la crise économique. Ce secteur aura surtout été victime de la crise qui a frappé le secteur forestier. Pour les 8 premiers

mois de 2009, elles enregistrent une chute de 22,2% avec 2 235 véhicules neufs vendus contre 2 873 unités pour la même période de 2008 et 2 394 unités en 2007. Tous les types de

véhicules connaissent ce repli dont notamment les véhicules utilitaires légers (427 unités de moins), les voitures de tourisme (-94 unités), les véhicules poids lourds (-73 unités).

**Tab 03 : Evolution des ventes de véhicules neufs**

| Type de véhicules                | Année 2007   | Année 2008   | 8 mois 2008 (1) | 8 mois. 2009 (2) | Variation (2)-(1) |
|----------------------------------|--------------|--------------|-----------------|------------------|-------------------|
| Véhicules de Tourisme            | 585          | 699          | 459             | 365              | -94               |
| Véhicules Tout Terrain (4x4)     | 854          | 852          | 571             | 544              | -27               |
| Véhicules de Transport en commun | 334          | 509          | 298             | 281              | -17               |
| Véhicules Utilitaires légers     | 1 318        | 1560         | 1 145           | 718              | -427              |
| Véhicules Poids Lourds           | 657          | 687          | 400             | 327              | -73               |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>3 748</b> | <b>4 307</b> | <b>2 873</b>    | <b>2 235</b>     | <b>-638</b>       |

**4. Services**

• Le trafic global au Port Autonome de Douala (PAD) se caractérise à la fin du premier semestre 2009 par une faible progression des activités par rapport au 1er semestre 2008. Les statistiques du Groupement Professionnel des Acconiers (GPAC) dégagent un accroissement du trafic global de l'ordre de 3,4%, suite à la chute des exportations de 20,1% face à une augmentation du volume des importations de 24,5%.

Par mode de conditionnement, le transport par Conteneur, qui représente 35,5% du trafic global (contre 39,4% en 2008), a diminué de 6,1%, tandis que le trafic en Vrac et le conventionnel se sont accrus respectivement de 13,1% et de 6,1%. Au cours de la période, 60,7% des exportations sont transportées par Conteneur - contre 63,9% pour la même période de 2008. Les principaux produits exportés par le port de Douala sont les bois bruts et débités - qui représentent 49,6% des sorties -, les bananes (14,9%), le cacao, le coton, l'aluminium brut et déchets. Quant aux importations, on relève le riz, le clinker, le blé en vrac, les poissons congelés et les engrais. Ces cinq groupes représentent, pour la période, 39,1% du volume des importations par le port de Douala.

Pour ce qui est des principaux partenaires commerciaux, la Chine est la 1<sup>ère</sup> destination (17,1% des sorties), suivie de la Belgique (11,9%), des Pays Bas (10,8%) et de la France (10,8%). Au niveau des entrées par le port de Douala, la France vient en tête avec 10,

2%, suivie de la Chine (8,8%), de la Belgique (7,3%) et du Brésil (4,7%). La Chine, qui s'avère ainsi être le premier partenaire des échanges extérieurs, achète du bois brut (77,1% de ses achats dont 71,4% sont constitués de bois camerounais), des bois débités et du coton.

• Les indicateurs du transport par chemin de fer affichent - au cours du 1er semestre 2009 - une certaine amélioration par rapport à la même période de 2008. Ainsi, le trafic des marchandises progresse de 5,6% et le trafic des voyageurs de 16,0%. Globalement, le chiffre d'affaires enregistre une hausse de 7,1%. Les effectifs occupés ont par contre diminué de 5,6% tandis que les frais de personnel connaissent une augmentation de 4,9%. Les investissements, après le boum de 33,1% réalisé au 1<sup>er</sup> semestre 2008%, ont légèrement reculé (5,3 milliards contre 6,1 milliards).

**5. Prix à la consommation**

• Les tensions inflationnistes ont persisté au cours du 1er semestre 2009. Selon l'Institut National de la Statistique (INS), l'indice national des prix de détail à la consommation finale a progressé de 4,4% en moyenne au cours de la période, contre 5,1% pour la même période de 2008. Sur les douze derniers mois, la hausse des prix a atteint 5,0%, largement au dessus des 3% prescrits par le système de convergence dans la zone CEMAC. Cette poussée résulte essentiellement du boom des prix des produits alimentaires (+8,3%), dont les céréales (riz, maïs), les légumes et légumineuses, la

viande et la volaille. Rappelons que le Cameroun a importé au cours du semestre près de 90 000 tonnes de riz, 88 500 tonnes de blé et 40 700 tonnes de poissons congelés. Par ailleurs, l'Etat a pris des mesures pour stabiliser les prix de produits de première nécessité.

• Sur le plan spatial, toutes les provinces ont été touchées par cette hausse des prix dont Yaoundé (+4,3%), Douala (+3,0%) et surtout Garoua (+9,1%).

**6. Conclusion**

La crise est donc encore rampante dans notre économie et l'industrie manufacturière s'inscrit toujours à la baisse. Comment tirer partie de la reprise de l'économie qui se dessine dans les grandes économies? Il est peut-être temps de faire le bilan des actions engagées pour lutter contre la crise. Où en est-on avec les résultats du comité *ad hoc* créé par le gouvernement pour proposer des solutions anti-crise? Quelles ont été les suites réservées aux propositions de solutions que le GICAM a fait tenir au Gouvernement ?

La Banque Mondiale vient de publier son 7<sup>ème</sup> rapport sur la pratique des affaires dans le monde, le «Doing Business 2010», où le Cameroun est classé 171<sup>ème</sup> sur 183 pays, en recul de 6 rangs par rapport à l'année dernière. Les trois mesures prises par les pouvoirs publics paraissent donc très insuffisantes pour améliorer l'attractivité du pays. Au moment où le budget 2010 se prépare, les pouvoirs publics devraient prendre des mesures concrètes pour relancer la production intérieure (production agricole, production industrielle) qui piétine ■

## Propriété Intellectuelle

**A** l'occasion de la célébration de la Journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle, une conférence-débat animée par M. Charles MOLINIER, Directeur des Ressources Humaines et Financières à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), représentant le Directeur Général de l'OAPI, s'est tenue au GICAM le vendredi, 11 septembre 2009. Organisée en partenariat avec le GICAM, cette conférence-débat avait pour thème : **"Propriété intellectuelle et développement de l'entreprise"**.

Au cours de son exposé, M. MOLINIER a expliqué l'importance et les avantages d'un brevet d'invention et

d'une marque protégée. S'agissant particulièrement de la marque, il a indiqué qu'elle "constitue l'un des actifs immatériels les plus importants de l'entreprise". La valeur de certaines grandes marques internationales, a-t-il précisé, se chiffre à plusieurs dizaines de milliards de dollars. C'est notamment le cas de Coca Cola, dont la valeur de la marque est estimée à 66,667 milliards de dollars, IBM (59,031 milliards de dollars), Microsoft (59,007 milliards de dollars), Nokia (35,942 milliards de dollars), Nike (12,621 milliards de dollars) ou encore Adidas (5,072 milliards de dollars).

M. MOLINIER s'est également penché sur la protection des dessins et modèles industriels, tout comme il a expliqué la question de la territorialité d'une marque protégée.

Pour terminer son propos, il a insisté sur le fait qu'un bon usage de la pro-

priété intellectuelle permet d'accroître la compétitivité d'une entreprise en même temps qu'il permet de mieux valoriser les efforts entrepris.

A la suite du représentant du DG de l'OAPI, le Secrétaire Exécutif du GICAM, M. Martin ABEGA, a salué l'initiative de l'OAPI en ce sens qu'elle participe à la lutte contre la contrefaçon que le GICAM mène depuis quelques années à travers sa Cellule de lutte contre le commerce illicite.

Il a toutefois attiré l'attention de l'OAPI sur la nécessité de faire en sorte que le montant des frais exigés pour la protection d'une marque ne constitue plus un handicap. Il a aussi souhaité qu'une mise à jour de la réglementation des Etats en matière de lutte contre la contrefaçon soit faite, tout comme il a insisté sur le nécessaire accompagnement des propriétaires de marques par les Etats.

**Mathieu ASSIENE**



• Directeur de Publication :  
**Olivier Behle**

• Comité éditorial :

**Olivier Behle**  
**Marème Malong**  
**Martin Abéga**

• Rédaction :

**Martin Abéga**  
**Justin Fotsing**  
**Aaron Lemb**  
**Henri Ewélé**  
**Dr Dina Nfon Priso**  
**Pierre Anthony Atangana**  
**Mathieu Assiéne**

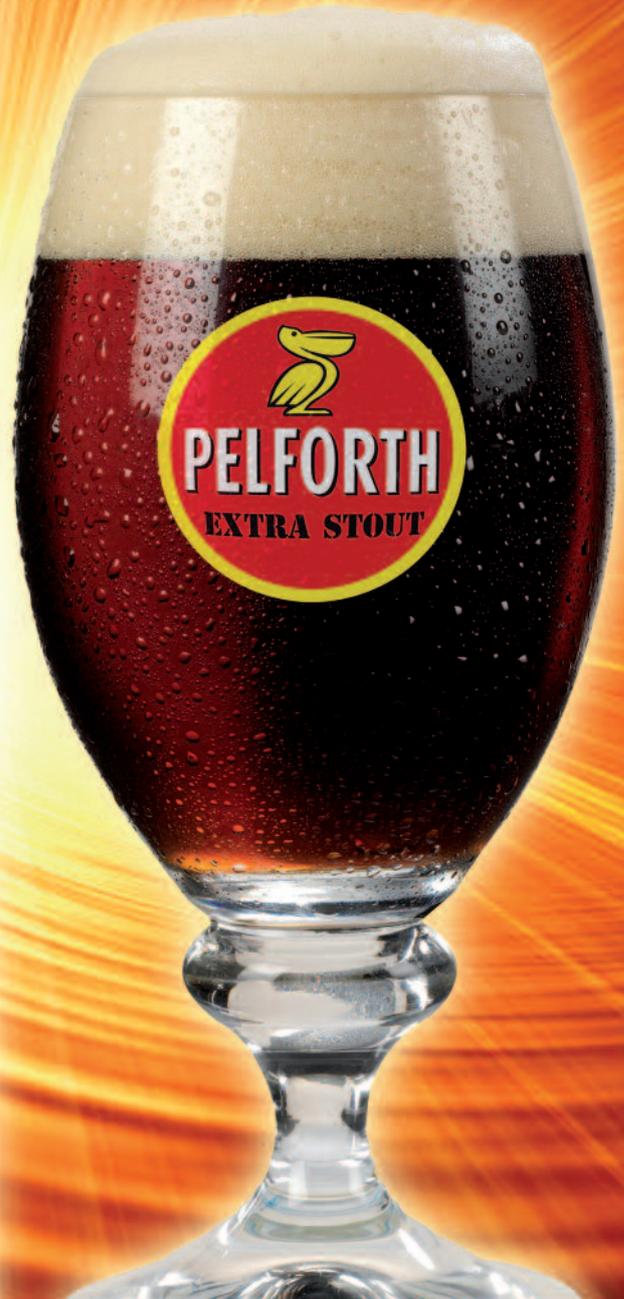
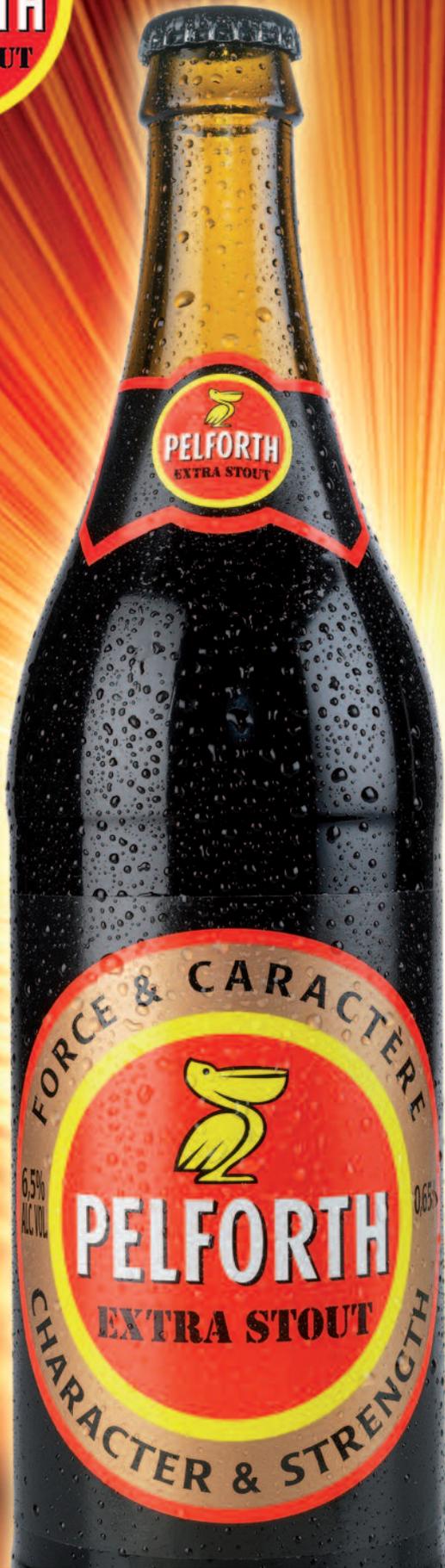
• Coordination éditoriale  
& Suivi édition :  
**Mathieu Assiéne**

• Publicité /Abonnement :  
**Laurence Annie Mva**

• Crédit Photo :  
**D.R.**

• Mise en page  
**Alexis Lélé**

• Impression :  
**Multiprint Sérigraphie**



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

**FORCE & CARACTÈRE**



Business  
Prepaid

# Assurez-vous les meilleurs tarifs.

**130 F** en journée, **gratuit** de nuit\*, **80 F** vers le réseau fixe.

## MTN **Top 20**

MTN **Top 20** est une offre **prépayée** (**Business Prepaid**) qui propose des tarifs **attractifs** sur tous vos appels vers des numéros MTN et vers le réseau fixe national. En semaine comme le week-end, passez plus de temps à communiquer.

### Comment accéder à ce plan tarifaire ?

Tout client **prépayé** MTN peut opter pour **MTN Top 20**. Il lui suffit de consommer au minimum 20 000 F par mois.

Pour migrer, vous devez avoir au minimum 5 000 F de crédit sur votre compte, qui correspondent au tarif de la migration en **Top 20**.

Et vos 5 000 F sont bien vite «récupérés» grâce à votre nouveau tarif préférentiel **MTN Top 20** !

Pour accéder à l'offre, tapez **\*170\*3#**.

*\* Vers le réseau MTN, de 23 h à 05 h.*

MTN, *Your Business Solutions Provider.*

